



**Rapport annuel 2008**

**L'Association des infirmières et  
infirmiers du Nouveau-Brunswick**



## Table des matières

|           |                                                                         |           |
|-----------|-------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>4</b>  | Vision, mission, rôle et objectifs et priorités stratégiques du Conseil |           |
| <b>5</b>  | Conseil d'administration                                                |           |
| <b>6</b>  | Personnel                                                               |           |
| <b>7</b>  | Message de la présidente et de la directrice générale                   |           |
| <b>8</b>  | Faits saillants de 2008                                                 |           |
|           | Protection du public                                                    | <b>8</b>  |
|           | Avancement de l'excellence dans la profession infirmière                | <b>13</b> |
|           | Influer sur des politiques favorables à la santé publique               | <b>15</b> |
| <b>17</b> | Publications nouvelles ou révisées                                      |           |
| <b>18</b> | Points saillants des statistiques                                       |           |
| <b>20</b> | Comités permanents et comités prévus par la loi                         |           |
|           | Améliorer les services de l'AIINB                                       | <b>25</b> |
| <b>26</b> | Communications                                                          |           |
| <b>27</b> | États financiers                                                        |           |

## Vision

*Une profession infirmière façonnée par des infirmières pour la santé de la population du Nouveau-Brunswick.*

## Mission

L'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick est un organisme de réglementation professionnel voué à la protection du public et au soutien de la profession infirmière. Elle remplit sa mission en veillant à la promotion et au maintien de normes de formation et de pratique infirmières, et en préconisant des politiques favorables à la santé publique.

## Rôle

La *Loi sur les infirmières et infirmiers* (1984) prévoit que l'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick est chargée de rehausser et de maintenir le niveau de la qualité de l'exercice de la profession infirmière dans la province, de diriger et de réglementer les personnes qui offrent des soins infirmiers et de pourvoir au bien-être du public et des membres de la profession.

S'appuyant sur un cadre de réglementation fondé sur la promotion d'une bonne pratique, la prévention d'une pratique indésirable et l'intervention au besoin dans les cas de pratique inacceptable, l'AIINB s'emploie à protéger le public et à veiller à ce qu'il reçoive des soins infirmiers sécuritaires, compétents et conformes à l'éthique.

## Objectifs et priorités stratégiques du Conseil

Protection du public

Avancement de l'excellence dans la profession infirmière

Influer sur des politiques favorables à la santé publique



Les membres du conseil d'administration sont : (en avant) Monique Cormier-Daigle, présidente; (Première rangée, de g. à dr.) Linda LeBlanc, Région 4; Mariette Duke, Région 1; Darline Cogswell (Région 3; Roxanne Tarjan, directrice générale. (Deuxième rangée de g. à dr.) Martha Vickers, présidente désignée; Robert Stewart, administrateur représentant le public; Rose-Marie Chiasson-Goupil, Région 6; Ruth Alexander, Région 2; Margaret Corrigan, Région 5; Robert Thériault, administrateur représentant le public. Deborah Walls, Région 7, étaient absentes au moment de la photo.

## Conseil d'administration de 2008–2009

### PRÉSIDENTE

Monique Cormier-Daigle, II

### PRÉSIDENTE DÉSIGNÉE

Martha Vickers, II

### ADMINISTRATRICES RÉGIONALES

Cheryl Drisdelle, II  
(Région 1 – de janvier à août 2008)

Mariette Duke, II  
(Région 1 – de septembre à décembre 2008)

Ruth Alexander, II  
(Région 2)

Ruth Riordon, II  
(Région 3 – de janvier à août 2008)

Darline Cogswell, II  
(Région 3 – de septembre à décembre 2008)

Linda LeBlanc, II  
(Région 4)

Margaret Corrigan, II  
(Région 5)

Rose-Marie Chiasson-Goupil, II  
(Région 6)

Bonnie Matchett, II  
(Région 7 – de janvier à août 2008)

Deborah Walls, II  
(Région 7 – de septembre à décembre 2008)

### ADMINISTRATEURS REPRÉSENTANT LE PUBLIC

Robert Stewart

Carole Dilworth  
(de janvier à août 2008)

Robert Thériault  
(de septembre à décembre 2008)

VACANT  
(en entente d'être rempli)



Membres du personnel de L'AIINB

## Personnel

### **DIRECTRICE GÉNÉRALE**

Roxanne Tarjan

### **DIRECTRICES**

Lynda Finley  
*Services corporatifs et de la réglementation*

Ruth Rogers  
*Service de la pratique*

### **PERSONNEL**

Liette Clément  
*Experte-conseil en réglementation : formation (engagée à contrat en août 2008)*

Odette Comeau Lavoie  
*Experte-conseil en réglementation : étude du comportement professionnel*

Shauna Figler  
*Experte-conseil en pratique infirmière (embauchée en juillet 2008)*

Marie-Claude Geddry-Rautio  
*Commis-comptable*

Virgil Guitard  
*Conseiller en pratique infirmière*

Jacinthe Landry  
*Adjointe de direction*

Denise LeBlanc-Kwaw  
*Registraire*

Jocelyne Lessard  
*Experte-conseil en réglementation : immatriculation (embauchée en juin 2008)*

Natalie MacDonald  
*Réception*

Shawn Pelletier  
*Adjoint administratif : immatriculation*

Paulette Poirier  
*Secrétaire corporative*

Susanne Priest  
*Experte-conseil en pratique infirmière (embauchée en août 2008)*

Shelly Rickard  
*Chef, Services financiers et administratifs*

Karine Thibodeau  
*Adjointe administrative : pratique*

Stephanie Tobias  
*Adjointe administrative : communications (embauchée en août 2008)*

Stacey Vail  
*Adjointe administrative : immatriculation*

Jennifer Whitehead  
*Chef, Communications*

## Message de la présidente et de la directrice générale

**L**e présent rapport souligne les principales activités que l'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick a menées au cours de l'année 2008 tout en réalisant son mandat de réglementation des infirmières immatriculées dans l'intérêt du public et en soutenant et en faisant avancer l'exercice de la profession infirmière et les politiques favorables à la santé publique du Nouveau-Brunswick.

L'année 2008 a marqué le 100<sup>e</sup> anniversaire de l'Association des infirmières et infirmiers du Canada. L'AIINB a souligné ce jalon par l'établissement de la bourse d'études du Centenaire AIINB-AIIC, d'une valeur de 5 000 \$, qui sera remise chaque année à un membre de l'AIINB qui fait des études supérieures en sciences infirmières. La bourse est offerte par l'entremise de la Fondation des infirmières et infirmiers du Canada. Des activités de célébration du Centenaire ont eu lieu tout au long de l'année, activités auxquelles ont assisté de nombreuses infirmières du Nouveau-Brunswick, notamment le Congrès biennal de 2008 et la remise des Prix du Centenaire de l'AIIC pour honorer 100 infirmières et infirmiers immatriculés du Canada. Les récipiendaires du Nouveau-Brunswick sont présentés ailleurs dans ce rapport. Nous félicitons l'AIIC pour un siècle de leadership fructueux et tourné vers l'avenir! En 2016, ce sera le tour de l'AIINB de marquer son centenaire. Restez à l'écoute! Il y aura de nombreuses occasions de célébrer, et nous tenons à inclure le plus grand nombre d'infirmières et d'infirmiers possible.

L'annonce d'une nouvelle structure pour la prestation des services de santé au moyen de l'établissement de deux régies régionales de la santé est une nouvelle toute aussi importante qui touche directement les infirmières et infirmiers de la province. Les répercussions de cette réorganisation se font peut-être sentir le plus fortement aux paliers administratifs, mais chaque personne qui fournit des soins et chaque personne qui reçoit des soins sont aussi touchées. Les soins infirmiers sont maintenant sous la direction de deux chefs des soins infirmiers dans les régions et de la responsable principale des soins infirmiers au ministère de la Santé. L'AIINB s'efforce d'établir des liens de collaboration au sein de la nouvelle structure afin de soutenir l'avancement continu de l'exercice de la profession infirmière dans la province. De plus, l'annonce de l'établissement du Conseil de la santé du Nouveau-Brunswick assurera la structure nécessaire pour soutenir et faire avancer la qualité des services de santé.

Suivant l'approbation par les membres du plan financier de 2008-2011 lors de l'assemblée annuelle de 2007, les activités qui ont eu lieu en 2008 ont porté sur la mise en œuvre du plan et la prise de mesures pour accroître la capacité et les services aux membres. Durant l'automne ont eu lieu l'orientation et l'intégration de nos nouvelles collègues, qui manifestent déjà leur passion et leur vision pour la profession infirmière au Nouveau-Brunswick.

La réalité des défis relativement aux ressources infirmières a continué à jouer un rôle important dans les activités de 2008. L'AIINB a participé en mars à un forum provincial sur les soins infirmiers, dont le but était de déterminer une vision et un plan d'action pour la profession infirmière au Nouveau-Brunswick, et l'Association travaille en collaboration avec tous les intervenants, selon le cas, de façon à soutenir et à faire avancer les soins aux patients et les enjeux infirmiers dans la province. Une approche multi-facettes sera nécessaire pour assurer une main-d'œuvre infirmière adéquate. L'AIINB a participé, avec nos chefs de file provinciales en matière de formation infirmière, au Sommet sur l'enseignement organisé par l'Association canadienne des écoles de sciences infirmières (ACESI) en septembre 2008. Le sommet visait à cerner les défis et les solutions et servira de base à un livre blanc qui sera élaboré et distribué par l'ACESI dans le but de déterminer la meilleure voie à suivre pour répondre à la demande actuelle et soutenue d'infirmières immatriculées et soutenir la prestation de services de santé de qualité au pays.

L'AIINB a observé une hausse du nombre de candidatures venant de l'étranger à l'immatriculation à titre d'infirmière ou infirmier immatriculé à la suite de l'établissement du Secrétariat de la croissance démographique. Tout au long de 2008, l'AIINB a travaillé en collaboration avec ce nouveau secrétariat, le ministère de la Santé, le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, les employeurs, les intervenants du secteur infirmier de la région de l'Atlantique et les organismes communautaires afin d'établir et de soutenir des projets qui portent sur l'évaluation, l'immatriculation et l'intégration de ces personnes. De plus, l'AIINB travaille avec nos partenaires nationaux et le gouvernement fédéral à l'élaboration d'un service d'évaluation national visant à améliorer la rapidité, l'uniformité et la qualité de l'évaluation des candidatures venant de l'étranger.

Étant donné la pression accrue exercée sur les ressources infirmières, il est de plus en plus courant de recourir à des fournisseurs de soins non réglementés pour soutenir la prestation des soins aux patients. En collaboration avec l'Association des infirmières et infirmiers du Canada, l'AIINB a été l'hôte d'une table ronde régionale sur la question. La table ronde a réuni des représentants de diverses disciplines de la santé des quatre provinces de l'Atlantique. D'autres séances ont eu lieu en Ontario et en Saskatchewan.

À l'automne 2008, l'AIINB a lancé un processus de planification stratégique dirigé par un comité directeur du Conseil d'administration. Ce travail fait appel à vous, les membres de toutes les régions de la province, et servira de base au travail de l'AIINB au cours des prochaines années. Les résultats de ce processus de planification seront présentés à l'assemblée générale annuelle de 2009. Nous avons hâte d'aller de l'avant ensemble.

Au nom du Conseil d'administration, nous vous remercions pour votre engagement soutenu à l'égard des soins infirmiers et de la santé de toute la population du Nouveau-Brunswick.





# FAITS SAILLANTS DE 2008

## Protection du public

---

### Accord de reconnaissance mutuelle

L'Accord sur le commerce intérieur de 1994 (ACI) est un accord fédéral-provincial-territorial visant à réduire les obstacles interprovinciaux au déplacement de la main-d'œuvre, des biens, des services et des capitaux. En réponse aux exigences de l'article 7 sur la mobilité de la main-d'œuvre de l'ACI, les organismes de réglementation des provinces et des territoires ont signé en 2000 un Accord de reconnaissance mutuelle (ARM) visant les infirmières immatriculées. Un groupe de travail national, auquel siège l'AIINB, a commencé à travailler sur la mise à jour de l'accord en avril 2006, et le nouvel ARM visant les infirmières immatriculées a été signé par tous les organismes de réglementation provinciaux et territoriaux en avril 2008. Par la suite, le groupe de travail national a entamé l'élaboration d'un ARM visant les infirmières praticiennes.

Le coordonnateur de la mobilité de la main-d'œuvre du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail du Nouveau-Brunswick est chargé de superviser la mise en œuvre des dispositions de l'article 7 de l'ACI dans la province. Le coordonnateur a informé l'AIINB en août 2008 que l'ACI allait être modifié et que les modifications entraient en vigueur en avril 2009. Les modifications proposées s'éloignent des accords de reconnaissance mutuelle élaborés par les organismes de réglementation provinciaux et territoriaux pour faciliter la mobilité de la main-d'œuvre et représentent une réorientation fondamentale dans ce domaine de responsabilité, le faisant passer de l'organisme de réglementation au gouvernement provincial.

En décembre 2008, les directions générales des organismes de réglementation infirmiers, y compris l'AIINB, ont écrit aux ministres fédéraux et provinciaux responsables de l'ACI pour leur faire part de leurs préoccupations concernant la chronologie de la mise en œuvre des modifications, l'absence de consultation ou de possibilité de donner leur avis et la possibilité que les modifications érodent l'autoréglementation par des professionnels.

### Index des fournisseurs du Nouveau-Brunswick

Le gouvernement provincial a entrepris l'élaboration d'un dossier de santé électronique. L'initiative Un patient, un dossier (UPUD) vise à créer un dossier de santé virtuel à point d'accès unique par les fournisseurs de soins de santé autorisés partout au Nouveau-Brunswick. Une des composantes de cette initiative est la mise au point d'un index des fournisseurs. L'index des fournisseurs est un système dans lequel des renseignements tels que le nom, l'adresse professionnelle et le statut relatif à l'autorisation d'exercer des fournisseurs autorisés sont stockés et tenus de manière sécurisée et mis à la disposition des utilisateurs autorisés qui interagissent avec le système UPUD. Le but de ce système est le suivant : valider l'autorisation d'exercer du fournisseur pour la prescription électronique de médicaments; fournir une source fiable et sécurisée de données sur les fournisseurs auxquelles peuvent accéder les intervenants autorisés; constituer un dépôt central permettant de visualiser l'information sur les fournisseurs. L'AIINB a travaillé avec le ministère de la Santé en vue de déterminer l'ensemble mi-



nimum de données sur les infirmières praticiennes qui seront comprises dans l'index des fournisseurs. La mise en œuvre de l'index des fournisseurs est prévue pour le printemps 2009.

## Intégration des infirmières et infirmiers diplômés à l'étranger (IIDE)

L'AIINB a vu le nombre de candidates et candidats IIDE doubler au cours des deux dernières années, bien que les chiffres soient encore relativement faibles, il y a des défis relatifs aux processus d'évaluation, dont l'évaluation des titres de compétence, la formation infirmière, les exigences linguistiques et l'évaluation de la compétence au moyen d'un stage clinique surveillé.

L'AIINB a convoqué une réunion en juillet 2008 avec l'honorable Greg Byrne, ministre chargé du Secrétariat de la croissance démographique, afin de discuter de questions liées à l'évaluation et à l'intégration IIDE. Il a été entendu que le gouvernement et l'AIINB devraient se rencontrer à intervalles réguliers pour échanger de l'information pertinente sur la question.

L'AIINB a été invitée à participer à une table ronde sur le personnel infirmier immigrant, organisée par le Comité d'immigration du Grand Moncton en juillet 2008. Les autres participants comprenaient notamment des représentants des employeurs des infirmières immatriculées, Service Canada, Citoyenneté et Immigration Canada, Affaires intergouvernementales et le Secrétariat de la croissance démographique. Les sujets de discussion ont porté sur la pénurie de ressources infirmières et les défis de l'expérience IIDE relativement à l'immigration, aux exigences en matière d'immatriculation et à l'intégration dans le milieu de travail et la collectivité.

En novembre 2007, le groupe des homologues des organismes de réglementation ont déterminé qu'une plus grande collaboration était nécessaire pour améliorer l'uniformité dans les exigences linguistiques au pays afin de soutenir des méthodes d'évaluation linguistique uniformes pour les candidates et candidats IIDE et améliorer la mobilité des infirmières immatriculées. Un groupe de travail national a été formé en vue de déterminer les exigences linguistiques actuelles et de soutenir l'établissement d'exigences et de méthodes d'évaluation linguistiques uniformes partout au pays. Des recommandations en vue d'une approche nationale à l'harmonisation des exigences linguistiques seront présentées d'ici le milieu de 2009.

En décembre 2008, la directrice générale et un membre du personnel enseignant du Registered Nurses - Professional Development Centre (RN-PDC) de la région Capital Health de la Nouvelle-Écosse ont rencontré la directrice générale et le personnel de l'AIINB pour donner un aperçu des projets suivants du RN-PDC : centre d'évaluation IIDE; programmes de transition pour les IIDE; compétences linguistiques propres à la profession pour les IIDE; orientation au système de soins de santé canadien pour les professionnels de la santé formés

à l'étranger. Un certain nombre de représentants du gouvernement du Nouveau-Brunswick ont été invités à une séance d'information en après-midi pour discuter du travail stratégique effectué en Nouvelle-Écosse et voir quelles sont les possibilités pour le Nouveau-Brunswick.

L'AIINB travaille avec le RN-PDC pour explorer la faisabilité d'accéder au centre d'évaluation des IIDE, au programme de transition et aux outils d'évaluation afin d'aider à faire l'évaluation des IIDE qui font une demande au Nouveau-Brunswick.

## Initiative du Nouveau-Brunswick sur les infirmières praticiennes

En 2002, la *Loi sur les infirmières et infirmiers* (1984) a été modifiée afin de permettre à l'AIINB de réglementer la pratique des infirmières praticiennes en soins de santé primaires au Nouveau-Brunswick. L'AIINB a entrepris un projet appelé Initiative du Nouveau-Brunswick sur les infirmières praticiennes (INBIP) pour examiner l'avenir de la pratique des IP dans la province. Nancy McKay, de Management Dimensions Inc., a reçu le contrat de fournir des services de consultation pour ce projet. Le projet comprend l'élaboration d'un document d'information et de réflexion sur l'avenir des IP au Nouveau-Brunswick, l'élaboration d'une proposition de vision pour les IP au Nouveau-Brunswick, une enquête auprès des intervenants, et un sommet des intervenants d'une journée pour obtenir des rétroactions sur la vision. La table ronde consultative de l'INBIP, qui donne des conseils au projet sur le futur rôle des IP, est présidée par Martha Vickers, la présidente désignée de l'AIINB. L'enquête aura lieu en mars, et le sommet des intervenants aura lieu en mai 2009. Les résultats de ce travail seront utilisés dans le futur travail d'élaboration de politiques de l'AIINB.

## Examen d'entrée des II

L'examen par les organismes provinciaux et territoriaux des nouvelles questions d'examen est un élément du cycle d'élaboration de l'Examen d'autorisation infirmière au Canada. L'AIINB appuie ce processus en recrutant une équipe anglophone et une équipe francophone formées d'infirmières du Nouveau-Brunswick en pratique clinique et en formation. Les nouvelles questions d'examen sont intégrées à l'EAIC selon un processus de validation établi afin que l'examen soit continuellement renouvelé.

L'EAIC est fourni par l'Association des infirmières et infirmiers du Canada et sa filiale d'examen Stratégies en évaluation inc. en vertu d'un contrat passé avec l'AIINB et les autres organismes de réglementation. Suivant un récent examen des contrôles de sécurité appliqués à l'élaboration, au maintien et à l'administration de l'examen, on prévoit qu'il y aura des changements à cet élément du processus. De nombreuses infirmières du Nouveau-Brunswick ont participé à l'examen par les organismes de réglementation au cours des années, aussi bien pour

les examens en français qu'en anglais, y apportant une expertise de grande valeur.

## Améliorer l'autoréglementation professionnelle

Les homologues des organismes de réglementation provinciaux et territoriaux se sont rencontrés à Toronto en novembre 2008 pour discuter de sujets de préoccupations communs, dont : les exigences linguistiques pour les infirmières et infirmiers diplômés à l'étranger; une initiative nationale d'évaluation des programmes de formation des infirmières praticiennes; le renforcement de la capacité d'évaluation des infirmières et infirmiers diplômés à l'étranger; le document sur un cadre normatif pour l'immatriculation au Canada; les permis d'exercice restreints et spéciaux. Il y a eu notamment un atelier commun d'une journée avec le groupe des directrices générales afin de discuter des questions auxquelles font face les organismes de réglementation infirmiers. L'atelier, animé par Steven Lewis, d'Access Consulting Ltd., Saskatoon, a aidé à déterminer les priorités de la collaboration en cours et à venir.

## Réunion des conseils de l'Examen d'autorisation infirmière au Canada (EAIC) et de l'Examen canadien des infirmières et infirmiers praticiens (ECIIP)

Le conseil de l'Examen d'autorisation infirmière au Canada et le conseil de l'Examen canadien des infirmières et infirmiers praticiens se sont réunis à Ottawa en décembre 2008. Ces comités supervisent l'élaboration continue, le maintien et l'administration des examens d'autorisation en collaboration avec l'Association des infirmières et infirmiers du Canada et sa filiale d'examen, Stratégies en évaluation inc. Les priorités du conseil de l'EAIC portent actuellement sur l'examen et l'élaboration de l'examen du cycle d'examens 2010-2015, ainsi que sur l'étude et la planification de l'élaboration et de l'administration futures de l'EAIC. Le conseil de l'ECIIP a fait porter ses efforts sur la poursuite de l'intégration et de l'administration par les organismes de réglementation du Canada des examens visant les adultes et les soins en pédiatrie de l'American Nurse Credentialing Centre (ANCC).

## Approbation des programmes de formation infirmière

En novembre 2008, le programme de baccalauréat en sciences infirmières de l'Université du Nouveau-Brunswick a fait l'objet du processus d'approbation et reçu l'approbation maximale de cinq ans. Une approbation de cinq ans est la durée d'approbation la plus longue qui est accordée dans la province. Elle constitue pour le public une assurance selon laquelle le programme de formation infirmière de UNB : 1) répond

aux normes de formation infirmière de l'AIINB; 2) prépare les étudiantes à exercer la profession d'infirmière immatriculée de niveau débutant de manière sécuritaire, compétente et conforme à l'éthique; 3) ses finissantes sont admissibles à se présenter à l'Examen d'autorisation infirmière au Canada.

*« Le personnel enseignant de la faculté de sciences infirmières de UNB doit être félicité pour son dévouement et son apport à la prestation de soins infirmiers de qualité aux gens du Nouveau-Brunswick. Je désire reconnaître sincèrement l'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick pour son engagement à l'égard de la qualité des programmes de formation infirmière du Nouveau-Brunswick. »*

L'HON. MICHAEL B. MURPHY, MINISTRE DE LA SANTÉ, 2009

## Enquête auprès des nouvelles infirmières diplômées et de leurs employeurs

En 2005, l'AIINB a entrepris une première enquête sur les nouvelles diplômées en sciences infirmières en partenariat avec l'Université de Moncton. En 2008, l'enquête a porté sur une quatrième cohorte de finissantes du Nouveau-Brunswick. L'enquête a comme objectif de déterminer le profil d'emploi des nouvelles diplômées, leur perception du niveau de préparation pour assumer le rôle d'une infirmière de niveau débutant, leur perception de l'utilité des programmes d'orientation et de mentorat et leurs futures intentions professionnelles. On a aussi fait enquête auprès des employeurs des infirmières diplômées afin de déterminer la perception qu'ont les employeurs de l'état de préparation des nouvelles diplômées en vue d'assumer le rôle d'infirmière de niveau débutant. L'année prochaine sera la dernière année de l'enquête en cours. L'analyse des données obtenues et les tendances contribueront à influencer l'élaboration continue et le maintien des compétences au niveau débutant ainsi que l'élaboration des cours des programmes de formation infirmière.

## Maintenir un nombre suffisant d'infirmières immatriculées

En 2008, le nombre total d'étudiantes admises aux programmes de formation infirmière de base au Nouveau-Brunswick a été de 442, un chiffre inférieur aux 465 places prévues dans le financement. Ce chiffre représente une baisse de 20 admissions par rapport aux 462 admissions de 2007. L'Université du Nouveau-Brunswick a admis 270 étudiantes pour les 281 places financées, et l'Université de Moncton a admis 172 étudiantes pour les 184 places financées. Au total pour l'année scolaire 2008-2009, la population étudiante en sciences infirmières (de la 1<sup>re</sup> à la 4<sup>e</sup> année) s'élève à 1 523.

L'AIINB continue à travailler en collaboration avec les universités et les gouvernements par l'entremise du groupe des intervenants en formation infirmière dans le but d'atteindre et

de maintenir une pleine utilisation de toutes les places financées pour essayer d'atténuer les répercussions d'une main-d'œuvre infirmière vieillissante et des pénuries actuelles et éventuelles de main-d'œuvre.

Les inscriptions aux programmes de formation supérieure continuent d'augmenter. En septembre 2008, 73 infirmières étaient inscrites à un programme de maîtrise en sciences infirmières, et 37 infirmières étaient inscrites à un programme de formation d'infirmière praticienne. L'Université de Moncton signalait que 32 infirmières suivaient le programme de maîtrise, et 22, le programme d'infirmière praticienne. À l'Université du Nouveau-Brunswick, on relevait 41 inscriptions à la maîtrise et 15 au volet d'infirmière praticienne. De plus, 14 étudiantes ont été admises au volet d'infirmière enseignante.

### Programme de réintégration à la profession infirmière : statistiques de 2008

Pour une troisième année de suite, les statistiques de 2008 sur le Programme de réintégration à la profession infirmière du Nouveau-Brunswick affichent une légère augmentation du nombre d'inscriptions, comme le montre le tableau ci-dessous. Une ancienne infirmière immatriculée qui ne satisfait pas aux exigences de l'immatriculation et qui désire revenir à la pratique infirmière doit suivre avec succès le Programme de réintégration à la profession infirmière. Le programme est actuellement offert aux candidates du Nouveau-Brunswick au moyen d'un contrat passé avec le collège Grant MacEwan, situé en Alberta.

En 2008, le collège Grant MacEwan a mis le programme à jour, et l'AIINB s'affaire actuellement à faire la traduction du programme grâce au soutien du ministère de la Santé du Nouveau-Brunswick. La traduction devrait être achevée d'ici septembre 2009.

ce qu'elles font pour maintenir leur compétence et améliorer leur pratique. Le programme est devenu obligatoire en janvier 2008.

Une série de 22 séances de formation d'une heure a été donnée un peu partout dans la province de la mi-septembre à la fin d'octobre 2008. Au total, 224 infirmières y ont participé. De façon générale, les réactions aux séances de formation ont été positives. Les infirmières ont trouvé qu'on avait répondu à leurs questions concernant le PMC, ce qui les a aidées à satisfaire à cette exigence.

L'AIINB s'est engagée à offrir à ses membres de l'aide et des conseils pour les soutenir dans la satisfaction des exigences du PMC. Les ressources mises à la disposition des membres comprennent aussi un tutoriel en ligne autodirigé et des consultations individuelles. En 2008, le service de la pratique a reçu 66 appels concernant les exigences du PMC, comparativement à 250 l'année précédente.

Les infirmières du Nouveau-Brunswick ont toutes reçu à l'automne de nouvelles feuilles de travail du PMC avec leur trousse de renouvellement de l'immatriculation, et elles ont répondu à une question obligatoire pour indiquer si elles avaient satisfait aux exigences du PMC. L'élaboration de l'outil de vérification du PMC est en cours, et le mécanisme de vérification sera mis en place à l'automne 2009.

### Consultations relatives à la pratique

L'AIINB tient à ce que la profession soit exercée dans l'intérêt du public en favorisant une bonne pratique et en empêchant une mauvaise pratique. À cette fin, le service de consultation en pratique infirmière offre des conseils et du soutien à des infirmières individuelles ou à des groupes d'infirmières et les aide à prendre des décisions dans leurs milieux de travail. Ce service continue à être hautement apprécié par les membres. En 2008, 1 130 demandes de renseignements ont été reçues (compara-

| PROGRAMME DE RÉINTÉGRATION À LA PROFESSION INFIRMIÈRE DU NOUVEAU-BRUNSWICK |      |      |      |      |      |
|----------------------------------------------------------------------------|------|------|------|------|------|
|                                                                            | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 |
| INSCRIPTIONS POUR L'ANNÉE                                                  | 25   | 18   | 9    | 11   | 17   |
| ONT TERMINÉ (2006-2007-2008)                                               | 15   | 7    | 9    | 5    | 7    |
| ONT QUITTÉ                                                                 | 1    | 0    | 0    | 4    | 5    |

### Programme de maintien de la compétence (PMC) : Mise en œuvre et formation

Le PMC constitue un cadre pour aider et guider toutes les infirmières immatriculées (II) et infirmières praticiennes (IP) dans leurs activités de maintien de la compétence. Toutes les infirmières sont tenues de démontrer sur une base annuelle

tivement à 1 091 en 2007), dont 82 % (923 demandes) venant d'infirmières immatriculées et 18 % (207 demandes) venant d'autres personnes. Les demandes de renseignements sont reçues par téléphone, par lettre ou par courriel.

La majorité des appels viennent d'infirmières qui fournissent des soins directs (41 %), suivies des infirmières qui occupent des postes administratifs (20 %). Les infirmières enseignantes



GRUPE DE DISCUSSION - NORMES SUR L'ADMINISTRATION DES MÉDICAMENT-ÉBAUCHE

et les chercheurs, pour leur part, sont à l'origine de 12 % des appels, et les infirmières praticiennes, de 5 % des appels. Près de 8 % des demandes de renseignements viennent de membres qui travaillent à leur compte ou dans d'autres milieux d'exercice tels que les milieux industriels et le gouvernement.

Nous examinons régulièrement les appels en matière de pratique afin de dégager les tendances et les questions d'importance qui touchent l'exercice de la profession infirmière et de déterminer les priorités et les tendances de l'avenir. La pratique professionnelle (34 %), le champ d'exercice (21 %) et les questions juridiques et relatives à la responsabilité civile (5 %), les préoccupations d'ordre éthique (3 %) et les questions relatives au milieu de travail (6 %) sont les principaux sujets pour lesquels l'AIINB est consultée.

De plus, 33 % des appels ont porté sur des questions d'ordre général. Par ailleurs, 46 % des appels ont exigé un suivi, qui peut consister dans des rappels, de la recherche, la consultation de spécialistes, un envoi postal, un renvoi, une opinion écrite, une présentation, ou une combinaison de ces moyens. Parmi les sujets d'actualité, mentionnons la vaccination, la tenue de dossiers, les questions concernant la pratique professionnelle, la délégation de procédures, les directives et les ordonnances médicales, l'administration de médicaments, la composition du personnel infirmier et le champ d'exercice des infirmières praticiennes.

### **Optimiser le rôle des II dans un cadre de pratique en collaboration (activités de la phase 3)**

Comme mesure de suivi afin de communiquer avec les infirmières immatriculées sur l'adaptation aux changements dans

la composition du personnel dans le milieu de travail, une série de six articles a été publiée dans *Info Nursing* sur l'adaptation à la nouvelle réalité du milieu de travail.

Les trois premiers articles de la série ont été rédigés et publiés en 2008 : i) *Organisation des soins infirmiers* (numéro du printemps), ii) *Assurer la direction des soins* (numéro de l'automne) et iii) *Travailler ensemble* (numéro de l'hiver). Chaque article était appuyé par une capsule de suivi pour illustrer comment mettre l'information à profit dans sa pratique professionnelle. La série s'adresse principalement aux II qui travaillent en établissement, mais une bonne partie de l'information peut aussi s'appliquer à d'autres milieux. En plus de ces articles, une présentation interactive intitulée *Ajuster les outils au milieu de travail d'aujourd'hui* a eu lieu lors du Forum sur l'exercice de la profession de l'AIINB de 2008. Les forums ont été présentés dans les deux langues dans chaque région/zone de santé.

### **Forum sur l'exercice de la profession**

La série de séances de 2008 marquait le cinquième Forum sur l'exercice de la profession présenté par le personnel du service de la pratique. Ces forums offrent l'occasion à l'AIINB de mettre les membres au fait des importantes questions professionnelles et aux infirmières de prendre part à la discussion et à l'orientation des futures activités de l'AIINB.

Des séances ont eu lieu à : Bathurst; Campbellton; Edmundston; Saint John; Moncton; Miramichi; et Fredericton entre la mi-octobre et la fin de novembre 2008. Les séances ont été données dans les deux langues officielles à : Bathurst; Campbellton; et Moncton.

Chaque présentation du forum a attiré entre 16 et 43 infirmières immatriculées, pour un total de 252 participantes. Des membres du Conseil de l'AIINB et les présidentes de section ont également assisté au forum à titre de participants actifs.

Un total de 48 % des membres qui ont assisté au Forum travaillent dans le domaine des soins directs aux patients. Le pourcentage de participants venant du milieu hospitalier et des soins de longue durée correspond au profil des membres de l'AIINB : 64,5 % travaillaient en milieu hospitalier, et 9,5 %, en soins de longue durée.

Le thème du Forum sur l'exercice de la profession de l'automne 2008 était le suivant : « Promouvoir une bonne pratique ». Les cinq sujets abordés durant le forum : Nouvelles de l'AIINB; Ajuster les outils au milieu de travail d'aujourd'hui; Créer une image professionnelle; Norme sur l'administration de médicaments; Programme de maintien de la compétence : possibilités d'apprentissage.

Dans l'ensemble, les rétroactions écrites et verbales des participants montrent que les membres ont apprécié le fait que le personnel de l'AIINB se rende à leur lieu de travail pour faire des présentations sur des sujets intéressants et d'actualité. Le prochain forum aura lieu à l'automne 2010.

### Cadre national pour les normes infirmières

L'AIINB participe à un groupe de travail national à qui les directions générales des organismes de réglementation ont confié le mandat d'élaborer des normes infirmières nationales. Le mandat du groupe sera réalisé en deux phases. Le groupe de travail a terminé la première phase de son mandat en août 2008 avec l'achèvement d'un document présentant un cadre national pour les normes infirmières. Ce cadre servira de base à la seconde phase, soit l'élaboration des normes, qui doit débuter au début de 2009. Au cours de la seconde phase, l'apport des membres de l'AIINB sera sollicité dans l'élaboration des normes.

### Fatigue des infirmières et sécurité des patients

L'AIINB est l'un des deux organismes de réglementation du Canada invités à siéger au comité consultatif sur la fatigue des infirmières et la sécurité des patients, projet mené en collaboration entre l'Association des infirmières et infirmiers du Canada et l'Association des infirmières et infirmiers autorisés de l'Ontario (AIIAO). Le résultat final de cette collaboration sera l'élaboration d'un document de base sur la fatigue des infirmières et la sécurité des patients. Le document appuiera une approche d'intégration des ressources humaines en santé au Canada et fera avancer la profession infirmière dans l'intérêt du public. Le document de base donnera à l'AIIC un aperçu des tendances et questions internationales et nationales concernant la fatigue des infirmières et de ses répercussions sur les soins infirmiers et la sécurité des patients et formera le fondement des initiatives stratégiques au niveau national. La question de la fatigue des infirmières et la sécurité des patients sera explorée sous les angles suivants : 1) responsabilité individuelle des II dans tous les rôles et tous les milieux pour éviter de travailler en état de fatigue; 2) responsabilité de l'organisation et de l'employeur de créer des milieux de travail sains dans tous les rôles et les milieux; 3) la responsabilité du système de santé de protéger la sécurité des patients en tenant compte des facteurs systémiques, y compris la réglementation des organismes et des professionnels de la santé concernant la fatigue vécue par les infirmières et d'autres fournisseurs de soins de santé. Les membres du comité consultatif ont tenu des réunions mensuelles par téléconférence en 2008 pour fournir des conseils et assurer la supervision de tous les aspects du projet de l'AIIC et de l'AIIAO sur la fatigue des infirmières et la sécurité des patients.

## Avancement de l'excellence dans la profession infirmière

### Bourse d'études du Centenaire AIINB-AIIC APPUYER L'AVANCEMENT DES CONNAISSANCES INFIRMIÈRES

**E**n 2008, l'Association des infirmières et infirmiers du Canada (AIIC) a célébré un siècle de leadership infirmier. Pour marquer ce jalon, l'Association des infirmières et infirmiers du

Nouveau-Brunswick a établi la *Bourse d'études du Centenaire AIINB-AIIC*. La bourse sera remise à un membre de l'AIINB qui poursuit des études supérieures; d'une valeur annuelle de 5 000 \$, la bourse sera administrée par la Fondation des infirmières et infirmiers du Canada. Cette bourse contribuera au perfectionnement d'infirmières expertes dans la province et appuiera l'avancement des connaissances et de la pratique infirmières.



### INF-Fusion / NurseOne

INF-Fusion, le portail infirmier, est un service d'information national et bilingue sur la santé offert sur le Web à la communauté infirmière du Canada. Le portail sert de passerelle vers des ressources et de l'information variées à l'intention des professionnels de la santé dans tous les domaines d'exercice – soins directs, formation, administration et recherche – afin de soutenir et d'enrichir la pratique professionnelle. Le portail est né d'un partenariat entre l'Association des infirmières et infirmiers du Canada (AIIC), la Direction générale de la santé des Premières nations et des Inuits (DGSPNI) de Santé Canada et Santé Canada. La section d'INF-Fusion qui est protégée et accessible uniquement aux abonnés offre aux infirmières un large éventail d'outils et de ressources, allant de manuels de référence et de documentation à l'appui d'un apprentissage continu à des outils pour créer des portfolios et à des forums pour favoriser la communication entre infirmières. L'AIINB a fait la promotion du portail auprès des infirmières par l'entremise de son Forum à l'automne, du site Web de l'AIINB, d'*Info Nursing* et d'une campagne de promotion menée de septembre à décembre 2008 pour rehausser le nombre d'inscriptions au portail. L'accès à INF-Fusion est un service offert aux membres de l'AIINB grâce à leur appartenance à l'AIIC.

### Soutien de l'avancement et de l'intégration de la pratique des IP

Un forum des IP d'une journée a eu lieu en juin 2008 en collaboration avec le ministère de la Santé du Nouveau-Brunswick. La journée a donné l'occasion d'échanger de l'information sur des questions de réglementation et de pratique, de donner un compte rendu sur les projets du gouvernement et de solliciter des commentaires pour donner le coup d'envoi de l'examen des compétences et normes d'exercice de la profession des infirmières praticiennes. Cet examen des normes d'exercice et des compétences pour les IP a été amorcé à l'automne 2007, et son achèvement est prévu pour l'automne 2009.

### Comité sur l'optimisation du rôle des fournisseurs de soins infirmiers dans les régions régionales de la santé du Nouveau-Brunswick

Ce comité gouvernemental, présidé par la responsable principale provinciale des soins infirmiers, soutient les régions de la santé dans l'optimisation du rôle de tous les fournisseurs de soins infirmiers. Le travail du comité a surtout porté sur le soutien des régions de la santé dans la mise en œuvre de leurs



ANNONCE DE BOURSE D'ÉTUDES DU CENTENAIRE AIINB-AIIC

plans d'action pour optimiser le rôle des infirmières auxiliaires autorisées.

Le mandat du comité a été examiné et mis à jour en octobre 2008. Toutes les régions et zones de santé ont donné une mise à jour de leurs projets relativement à l'administration de médicaments par les IAA. La mise en œuvre est actuellement axée sur les milieux cliniques qui accueillent des patients stables en réadaptation et en gériatrie et des patients qui attendent un placement en soins de longue durée.

Les membres du comité ont déterminé qu'il faut maintenant faire porter les efforts sur le rôle de l'II de façon à éclairer et à orienter le modèle de soins infirmiers à mesure qu'il évolue dans la province. En 2009, les nouvelles orientations du comité sont fondées sur la stratégie du gouvernement en matière de

ressources infirmières et l'optimisation du rôle des infirmières immatriculées dans les milieux de soins actifs.

### Prix de la présidente de l'AIINB

Les prix de la présidente sont remis chaque année à une finaliste en sciences infirmières exceptionnelle de chaque site universitaire. Les lauréates de 2008 de l'Université du Nouveau-Brunswick sont : Christina Norton, campus de Fredericton; Vanessa McMasters et Karee Tait-Layden, campus de Moncton; Melissa McKay, campus de Bathurst; Adrienne Fullerton, campus de Saint John. Les lauréates de 2008 de l'Université de Moncton sont : Rachel Pitre, campus de Moncton; Elyse Lamontagne, campus d'Edmundston; Pascale Losier Cyr, campus de Shippagan / site de Bathurst.

## Influer sur des politiques favorables à la santé publique

### Renseignements personnels sur la santé – Mesures législatives sur l'accès et la protection

En mai 2007, le ministre de la Santé a mis sur pied le Groupe de travail sur les renseignements personnels sur la santé afin de consulter la population du Nouveau-Brunswick sur les nouvelles mesures législatives à établir pour fixer les règles sur le traitement des renseignements personnels sur la santé. Après une large consultation en plusieurs étapes auprès des intervenants, le projet de loi 82, *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*, a été déposé à l'Assemblée législative à la session de juin 2008. Le projet de loi a ensuite été renvoyé au Comité permanent de modification des lois aux fins d'examen. L'AIINB a participé en janvier 2008 à un atelier de deux jours dont le but était de déterminer les éléments clés qui doivent être compris dans les mesures législatives visant les renseignements personnels sur la santé et de présenter une réponse écrite au projet de loi en septembre 2008. L'AIINB continue de suivre les progrès de ce projet de loi.

### Promouvoir la participation des infirmières à l'informatique de la santé à tous les niveaux

L'AIINB contribue à faire avancer l'informatique infirmière à l'AIIC par sa participation au groupe national sur l'informatique.

Le personnel de la pratique de l'AIINB a participé à une téléconférence de l'AIIC des homologues en informatique en décembre 2008, et au colloque sur l'informatique infirmière en Atlantique en octobre 2008. L'AIIC continue d'établir des partenariats avec des intervenants clés, de communiquer des messages clés et d'avoir un conseiller en matière d'informatique de la santé. Les faits saillants en matière d'informatique pour l'AIIC comprennent divers projets : stratégie de soins infirmiers électroniques pour le Canada; Inforoute Santé du Canada et le dossier de santé électronique pancanadien; mise à jour de l'Institut canadien d'information sur la santé; terminologie; mise à jour sur INF-Fusion.

Le contrat que l'AIIC a passé avec Inforoute relativement au projet canadien sur les résultats dans le domaine de la santé pour l'amélioration de l'information et des soins (C-HOBIC) en partenariat avec le ministère de la Santé de l'Ontario, de l'Île-du-Prince-Édouard et de la Saskatchewan, a débuté en mai 2007 et se poursuivra jusqu'en décembre 2009. La région régionale de la santé de Winnipeg est devenue le nouveau partenaire du projet en 2008 et mettra en application l'ensemble de données du projet sur les résultats sensibles aux soins infirmiers dans 39 foyers et organismes de soins de longue durée.

Il est possible de suivre le programme HITS de formation en informatique de la santé (*health informatics training system*) par l'entremise d'INF-Fusion, le portail infirmier parrainé par l'AIIC, qui est une ressource interactive sur le Web offrant un accès à de l'information actuelle et fiable pour soutenir la pratique infirmière.



L'AIINB siège au comité directeur du projet Un patient, un dossier, lequel est chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre du dossier de santé électronique dans le système du Nouveau-Brunswick.

### Soins de santé primaires

Le comité consultatif sur les soins de santé primaires du gouvernement du Nouveau-Brunswick continue à conseiller le sous-ministre de la Santé sur des questions reliées aux soins de santé primaires. Le comité a tenu cinq réunions en 2008. Les membres du comité comprennent des représentants de l'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick, du Collège des médecins de famille du Nouveau-Brunswick, de la Société médicale du Nouveau-Brunswick, des paraprofessionnels médicaux et du ministère de la Santé ainsi qu'une infirmière praticienne et deux omnipraticiens nommés par le ministère de la Santé.

Le sous-ministre de la Santé, Don Ferguson, a rencontré le comité en novembre pour exprimer son soutien continu à l'égard des soins de santé primaires dans le dossier de la santé; il a aussi parlé de l'importance de la viabilité à long terme au sein de notre système de soins de santé, de la planification en matière de cybersanté, des soins secondaires et tertiaires et du renforcement des liens.

Parmi les futurs points à l'ordre du jour, mentionnons des mises à jour sur la viabilité et les stratégies en matière de mieux-être du Nouveau-Brunswick.

### Projet un patient, un dossier

Le ministère de la Santé a lancé le projet Un patient, un dossier (UPUD) en octobre 2007. La vision est la suivante : chaque personne aura un dossier de santé électronique complet qui servira de dépositaire de tous les renseignements pertinents sur sa santé, y compris les documents cliniques, les résultats de laboratoire, les rapports de radiologie, les allergies et les antécédents pharmaceutiques. Le projet UPUD permettra aux divers services et fournisseurs de soins de santé d'échanger des renseignements pertinents au sujet des patients et d'éviter la répétition coûteuse d'analyses et d'épreuves diagnostiques, tout en améliorant la sécurité des services de santé.

L'AIINB participe au comité de direction du projet UPUD depuis sa formation en février 2008. Le comité de direction de l'UPUD continue de surveiller et de suivre l'état du projet et supervise la mise en œuvre des éléments du dossier de santé électronique. Le comité continue de se réunir toutes les six semaines.

L'AIINB est aussi membre du comité consultatif de la cybersanté du ministère de la Santé, établi en 2008. Ce comité a comme but de conseiller le ministère de la Santé sur la vision générale et l'orientation stratégique de la cybersanté à l'appui de l'orientation stratégique générale du système de soins de santé de la province. Cette représen-

tation au comité fait en sorte que les valeurs et les priorités infirmières influent l'élaboration des systèmes de cybersanté du Nouveau-Brunswick.

### Système d'information sur les médicaments (SIM) du Nouveau-Brunswick

Une structure de gestion et une équipe de base du projet ont été établies pour le système d'information sur les médicaments (SIM) du projet UPUD en mai 2008. Un comité directeur du SIM supervise le travail de l'équipe du projet. L'AIINB siège au comité consultatif du SIM du Nouveau-Brunswick, qui comprend aussi des pharmaciens, des médecins et des dentistes. Ce comité fournit des conseils et joue un rôle consultatif en fournissant des rétroactions à la présidence du comité directeur du SIM.

### Appuyer des soins périnataux améliorés

L'AIINB a participé activement à l'élaboration des mesures législatives qui autorisent la pratique des sages-femmes au Nouveau-Brunswick, ainsi qu'à l'élaboration de règlements préliminaires pour soutenir la réglementation de la profession de sage-femme. L'ajout de sages-femmes à la prestation des soins de maternité améliorera l'accès aux soins pour de nombreuses femmes du Nouveau-Brunswick, rehaussant la sécurité et la qualité des soins par la réglementation de ce groupe professionnel et établit les soins dispensés par les sages-femmes en tant que service de santé public. Le Nouveau-Brunswick compte actuellement le taux de césariennes le plus élevé et le taux d'allaitement maternel le plus faible du pays. Les sages-femmes ont prouvé qu'elles avaient un impact positif sur ces deux indicateurs là où elles sont présentes. L'AIINB est déterminée à assurer l'intégration réussie des sages-femmes à notre système de santé ainsi que le soutien et la collaboration des infirmières immatriculées tandis que la profession de sage-femme fait son entrée au Nouveau-Brunswick.



LA RÉUNION D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2008 DE L'AIINB

## Publications révisées de l'AIINB

- Processus décisionnel : examen des demandes d'ajout de nouveaux procédés infirmiers
- Diriger son entreprise : guide pour l'établissement d'une pratique infirmière autonome
- Annexes pour prescrire des IP (avril et décembre)

## Énoncés révisés de l'AIINB

- Les infirmières en pratique autonome
- La violence en milieu de travail
- Soins de santé primaire

## Approbation de documents de l'AIIC

- La pratique infirmière avancée : un cadre national
- Cadre de pratique des infirmières et infirmiers au Canada
- Code de déontologie des infirmières et infirmiers

| DONNÉES SAILLANTES SUR LES MEMBRES                                                                                                                                                                                                                                                          |             |             |             |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|-------------|-------------|
| NOMBRE DE MEMBRES                                                                                                                                                                                                                                                                           | *ANNÉE 2008 | ANNÉE 2007  | ANNÉE 2006  |
| Membres immatriculés                                                                                                                                                                                                                                                                        | 8664        | 8612        | 8523        |
| Membres inactifs                                                                                                                                                                                                                                                                            | 377         | 382         | 382         |
| Membres à vie                                                                                                                                                                                                                                                                               | 18          | 19          | 18          |
| <b>Total</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                | <b>9059</b> | <b>9013</b> | <b>8923</b> |
| FINISSANTES D'AUTRES PROVINCES OU TERRITOIRES                                                                                                                                                                                                                                               | *ANNÉE 2008 | ANNÉE 2007  | ANNÉE 2006  |
| Finissantes du N.-B.                                                                                                                                                                                                                                                                        | 245         | 266         | 256         |
| Finissantes d'autres provinces ou territoires                                                                                                                                                                                                                                               | 95          | 84          | 82          |
| Finissantes de l'étranger                                                                                                                                                                                                                                                                   | 8           | 10          | 10          |
| <b>Total</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                | <b>348</b>  | <b>360</b>  | <b>348</b>  |
| NOMBRE D'INFIRMIÈRES AYANT UN EMPLOI                                                                                                                                                                                                                                                        | *ANNÉE 2008 | ANNÉE 2007  | ANNÉE 2006  |
| À temps plein                                                                                                                                                                                                                                                                               | —           | 4813 (60%)  | 4830 (60%)  |
| À temps partiel                                                                                                                                                                                                                                                                             | —           | 2219 (28%)  | 2177 (27%)  |
| Occasionnel                                                                                                                                                                                                                                                                                 | —           | 591 (7%)    | 598 (7%)    |
| Autre**                                                                                                                                                                                                                                                                                     | —           | 449 (6%)    | 458 (6%)    |
| <b>Total</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                | <b>—</b>    | <b>8072</b> | <b>8063</b> |
| * 2008 : données préliminaires et non-disponibles                                                                                                                                                                                                                                           |             |             |             |
| ** Comprend les infirmières ayant un emploi qui sont absentes temporairement (congé de maternité, congé d'études, congé pour invalidité, etc.)                                                                                                                                              |             |             |             |
| LIEU D'EMPLOI                                                                                                                                                                                                                                                                               | *ANNÉE 2008 | ANNÉE 2007  | ANNÉE 2006  |
| Hôpital                                                                                                                                                                                                                                                                                     | —           | 5462 (68%)  | 5265 (65%)  |
| Milieu communautaire                                                                                                                                                                                                                                                                        | —           | 589 (7%)    | 596 (7%)    |
| Foyer de soins                                                                                                                                                                                                                                                                              | —           | 801 (10%)   | 818 (10%)   |
| Programme extra-mural                                                                                                                                                                                                                                                                       | —           | 424 (5%)    | 437 (5%)    |
| Autre**                                                                                                                                                                                                                                                                                     | —           | 796 (10%)   | 947 (12%)   |
| <b>Total</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                | <b>—</b>    | <b>8072</b> | <b>8063</b> |
| * 2008 : non-disponibles                                                                                                                                                                                                                                                                    |             |             |             |
| ** Comprend les cabinets de médecins, les établissements industriels, les établissements d'enseignement, le travail autonome, les associations, le gouvernement, les établissements correctionnels fédéraux et provinciaux, les centres de traitement des dépendances et les Forces armées. |             |             |             |

## DONNÉES SAILLANTES SUR LES MEMBRES (SUITE)

| RÉPARTITION SELON L'ÂGE<br>(INFIRMIÈRES AYANT UN EMPLOI) | *ANNÉE 2008 | ANNÉE 2007 | ANNÉE 2006 |
|----------------------------------------------------------|-------------|------------|------------|
| Moins de 25 ans                                          | —           | 161 (2%)   | 187 (2%)   |
| De 25 à 29 ans                                           | —           | 684 (9%)   | 650 (8%)   |
| De 30 à 34 ans                                           | —           | 767 (10%)  | 742 (9%)   |
| De 35 à 39 ans                                           | —           | 990 (12%)  | 1083 (13%) |
| De 40 à 44 ans                                           | —           | 1380 (17%) | 1382 (17%) |
| De 45 à 49 ans                                           | —           | 1305 (16%) | 1343 (17%) |
| De 50 à 54 ans                                           | —           | 1304 (16%) | 1330 (17%) |
| 55 ans ou plus                                           | —           | 1481 (18%) | 1346 (17%) |

\* 2008 : non-disponibles

| RÉPARTITION SELON LE SEXE<br>(INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS AYANT UN EMPLOI) | *ANNÉE 2008 | ANNÉE 2007 | ANNÉE 2006 |
|--------------------------------------------------------------------------|-------------|------------|------------|
| Femmes                                                                   | —           | 7725 (96%) | 7727 (96%) |
| Hommes                                                                   | —           | 347 (4%)   | 336 (4%)   |

\* 2008 : non-disponibles

## STATISTIQUES SUR L'ÉTUDE DU COMPORTEMENT PROFESSIONNEL

| PLAINTES REÇUES                            | ANNÉE 2008 | ANNÉE 2007 | ANNÉE 2006 |
|--------------------------------------------|------------|------------|------------|
| Plaintes reportées de l'année précédente   | 1          | 0          | 0          |
| Nouvelles plaintes reçues durant l'année   | 7          | 10         | 10         |
| Plaintes renvoyées au Comité de révision   | 2          | 2          | 2          |
| Plaintes renvoyées au Comité de discipline | 1          | 6          | 4          |
| Plaintes rejetées                          | 4          | 1          | 4          |
| Plaintes reportées à l'année prochaine     | 1          | 1          | 0          |

| AUDIENCES DU COMITÉ DE DISCIPLINE ET DU<br>COMITÉ DE RÉVISION | ANNÉE 2008 | ANNÉE 2007 | ANNÉE 2006 |
|---------------------------------------------------------------|------------|------------|------------|
| Cas reportés d'années précédentes                             | 7          | 4          | 2          |
| Cas reçus durant l'année                                      | 6          | 8          | 10         |
| Audiences du Comité de discipline                             | 7          | 2          | 5          |
| Audiences du Comité de révision                               | 4          | 3          | 4          |
| Cas rejetés                                                   | 0          | 0          | 0          |
| Cas reportés à l'année prochaine                              | 2          | 7          | 4          |

*Veuillez noter que les rapports détaillés du Comité des plaintes, du Comité de discipline et du Comité de révision sont présentés ailleurs dans ce rapport.*



# COMITÉS PERMANENTS ET COMITÉS PRÉVUS PAR LA LOI

## Comité thérapeutique des infirmières praticiennes

**L**e Comité thérapeutique des infirmières praticiennes est un comité consultatif du Conseil d'administration de l'AIINB. Il s'occupe de l'élaboration et de la révision des annexes A, B, C et D des *Règles concernant les infirmières praticiennes* et formule des recommandations concernant :

- les tests de dépistage et les tests diagnostiques qui peuvent être prescrits et interprétés;
- les médicaments qui peuvent être sélectionnés ou prescrits;
- les formes d'énergie qui peuvent être prescrites et les circonstances dans lesquelles elles peuvent être prescrites, par une infirmière praticienne.

## Rapport du Comité thérapeutique des infirmières praticiennes

PAR MARTHA VICKERS, IP, PRÉSIDENTE

Le comité s'est réuni en janvier et de nouveau en septembre 2008 pour examiner les demandes d'ajouts et de modifications aux annexes des *Règles concernant les infirmières praticiennes* et formuler des recommandations à cet égard.

Les recommandations du comité sur les modifications aux annexes ont été approuvées par le Conseil d'administration de l'AIINB à ses réunions de février et d'octobre. Suivant l'approbation du ministre de la Santé, les modifications aux annexes sont entrées en vigueur en avril 2008, puis de nouveau en décembre 2008.

De plus, le comité reconnaît que la forme actuelle des annexes pour prescrire des IP comporte des obstacles qui empêchent les IP d'appliquer leur plein champ d'exercice. Un

cadre plus large et plus facilitateur est envisagé. Des discussions préliminaires ont débuté à la réunion de septembre 2008. Le travail sur le cadre se poursuit, et on envisage septembre 2009 comme échéance.

Les membres du comité : Infirmières praticiennes, Martha Vickers (présidente) et Kate Burkholder; pharmaciens : Jacqueline Mouris et Bill Veniot; médecins : Dr Tim Snell et Dr Patricia Ramsay.

## Comité des résolutions

Depuis 1999, les membres peuvent soumettre des résolutions à l'attention de l'AIINB tout au long de l'année. Conformément à la politique du Comité des résolutions, les résolutions venant des membres actifs ou des sections doivent être présentées au plus tard 6 semaines avant la réunion régulière du Conseil ou 12 semaines avant leur présentation à l'assemblée annuelle.

Les résolutions doivent être présentées par écrit au Comité des résolutions, être signées par au moins deux membres actifs et indiquer si elles sont parrainées par une ou des personnes, un groupe d'infirmières ou une section. Le Comité des résolutions reçoit les résolutions, en fait un examen initial et décide si elles doivent être soumises à l'examen du Conseil d'administration, au personnel de l'AIINB ou à l'assemblée annuelle. Ses membres font en sorte que les résolutions soient claires et, en cas de besoin, proposent aux auteurs de celles-ci des corrections ou des précisions à apporter. Les membres du comité déterminent l'ordre dans lequel les résolutions sont soumises à l'assemblée annuelle.

## Rapport du Comité des résolutions

PAR LINDA BERNATCHEZ, II, PRÉSIDENTE

Les membres suivants de la section de Sussex siègent bénévolement au Comité des résolutions de l'AIINB pour un

mandat de deux ans (2006–2008) : Deborah Marks, Ruth Alexander et Connie Armstrong.

Les membres suivants de la section de Restigouche ont offert de siéger au Comité des résolutions pour un mandat de deux ans (2008–2010) : Linda Bernatchez (présidente), Nicole Robichaud et Renée Valdron.

Le Comité des résolutions n'a reçu aucune résolution en 2008.

## Comité des plaintes

Le Comité des plaintes fait une première sélection des plaintes présentées par écrit au sujet de la conduite de membres et d'anciens membres de l'Association des infirmières et infirmiers, conformément à la *Loi sur les infirmières et infirmiers* (1984). Il s'agit du premier palier d'un processus officiel à deux paliers de règlement des plaintes du genre. Le comité élimine les plaintes qui ne concernent pas le comportement professionnel ou qui ne nécessitent aucune autre mesure. Ensuite, il renvoie les cas sérieux au Comité de discipline ou au Comité de révision pour un examen et une enquête plus approfondis.

## Rapport du Comité des plaintes

PAR ANNETTE LEBOUTHILLIER, II, M.SC.INF., PRÉSIDENTE

Le présent rapport porte sur les activités du Comité des plaintes de l'AIINB en 2008.

Notons que le processus officiel des plaintes prévu dans la *Loi sur les infirmières* (1984) et infirmiers est généralement une mesure de dernier recours. La plupart des préoccupations et des questions concernant la pratique des infirmières sont

résolues au niveau de l'organisme ou de l'établissement. Le personnel de l'Association des infirmières et infirmiers offre des services de consultation aux membres, au public et aux employeurs pour les aider à répondre mieux aux préoccupations concernant la pratique ou la conduite d'infirmières.

En 2008, le Comité des plaintes a considéré sept plaintes : six ont été reçues en 2008, et une a été reportée de 2007. Trois plaintes ont été déposées par un membre du public à l'endroit d'infirmières concernant le traitement d'un même client. Quatre des plaintes ont été déposées par une surveillante ou un surveillant ou une représentante ou un représentant de l'employeur. Il faut noter que, souvent, les plaintes déposées par les employeurs portent sur des problèmes qui ont été soulevés à l'origine par des patients ou des collègues de travail. Une huitième plainte a été reçue tard au cours de l'année, et elle a été reportée à 2009.

Je tiens à exprimer ma reconnaissance aux infirmières et aux membres du public qui ont siégé à ce comité avec leadership et intégrité. Si vous voulez obtenir plus d'information sur le processus d'étude du comportement professionnel, ou si siéger au Comité des plaintes vous intéresse, veuillez communiquer avec l'experte-conseil en réglementation : étude du comportement professionnel à l'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick.

Les membres du comité : Annette LeBouthillier, Jacqueline Gordon, Tanya Jenkins, Erin Musgrave, Monique Ouellette, Patricia Roy, Chantal Saumure, Nancy Sheehan, Édouard Allain, Jack MacKay, Jeannita Sonier, et Edith Tribe.

| ALLÉGATION                                                                                                                                                         | MILIEU               | RÉSULTAT                                                                                     |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|
| Défaut de prendre des mesures appropriées                                                                                                                          | Foyer de soins       | Plainte rejetée                                                                              |
| Défaut de prendre des mesures appropriées                                                                                                                          | Foyer de soins       | Plainte rejetée                                                                              |
| Défaut de prendre des mesures appropriées                                                                                                                          | Foyer de soins       | Plainte rejetée                                                                              |
| Falsification de dossiers médicaux                                                                                                                                 | Hôpital              | Plainte rejetée                                                                              |
| Abus d'alcool ou d'autres drogues; erreur dans l'administration de médicaments ou la tenue de dossier                                                              | Hôpital              | Plainte renvoyée au Comité de révision. Suspension en attendant le résultat de l'audience.   |
| Défaut d'évaluer un client et de prendre les mesures appropriées; erreur dans l'administration de médicaments ou la tenue de dossier; tenue de dossiers déficiente | Hôpital              | Plainte renvoyée au Comité de discipline. Suspension en attendant le résultat de l'audience. |
| Vol de narcotiques; détournement d'ordonnances d'un client                                                                                                         | Milieu communautaire | Plainte renvoyée au Comité de révision. Suspension en attendant le résultat de l'audience.   |



## Comité de discipline et comité de révision

En vertu de la *Loi sur les infirmières et infirmiers* (1984), l'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick est tenue d'avoir un processus officiel de traitement des plaintes déposées contre des infirmières au sujet de leur conduite professionnelle. Le Comité de discipline et le Comité de révision de l'AINB étudient les plaintes que leur renvoie le Comité des plaintes de l'Association. Ces deux comités s'occupent du second palier de notre processus d'étude du comportement professionnel à deux paliers. Les problèmes de santé qui rendent une infirmière inapte à exercer sa profession de façon sécuritaire sont étudiés par le Comité de révision, tandis que toutes les autres plaintes sont traitées par le Comité de discipline.

## Rapport du Comité de discipline et comité de révision

PAR DENISE TARDIF, II, PRÉSIDENTE

Le Comité de discipline et le Comité de révision ont tenu 11 audiences en 2008.

### CAS 1

Le Comité de discipline s'est réuni pour étudier une plainte concernant un membre de la profession du secteur hospitalier qui aurait commis un vol de narcotiques et falsifié des dossiers médicaux. Le Comité de discipline a constaté que le membre était responsable de nombreux incidents de narcotiques manquants et de multiples erreurs graves, d'inexactitudes et de divergences dans la tenue de dossier et l'administration de médicaments et de narcotiques. Le Comité de discipline a conclu que le membre a démontré une conduite et posé des gestes qui constituent un manque de jugement, une insouciance à l'égard du bien-être et de la sécurité des patients, une conduite indigne d'un membre, une conduite indigne d'un professionnel, de l'incompétence et de la malhonnêteté. L'immatriculation du membre a été révoquée pour une période de deux ans. Le membre a reçu l'ordre de payer des frais de 7 000 \$ avant de faire une demande de rétablissement de l'immatriculation.

### CAS 2

Le Comité de discipline s'est réuni pour étudier une plainte concernant un membre de la profession du secteur hospitalier qui aurait fait preuve d'incompétence. Le Comité de discipline a constaté que le membre avait fait preuve d'incompétence et que le membre était dangereux aux fins de l'exercice de la profession infirmière sans l'imposition de conditions, de limitations et de restrictions. La suspension de l'immatriculation du membre a été levée pour lui permettre de faire une demande d'immatriculation de membre inactif en vue de suivre le programme de réintégration à la profession infirmière. Après avoir suivi avec succès le programme de réintégration, le membre

pourra présenter une demande d'immatriculation assortie de conditions.

### CAS 3 ET 4

Le Comité de discipline s'est réuni pour étudier deux plaintes distinctes concernant un même membre de la profession du secteur hospitalier qui aurait fait preuve d'incompétence, d'abus d'alcool ou d'autres drogues et qui aurait exercé la profession infirmière sans détenir une immatriculation valide. Le Comité de discipline a constaté que le membre faisait preuve de plusieurs manquements dans sa pratique infirmière, notamment aux procédures en matière de contrôle, à l'administration et à la documentation de narcotiques, ainsi qu'aux soins procurés aux patients et à ses responsabilités professionnelles. Le Comité de discipline a conclu que la conduite du membre constituait de l'incompétence, un manque de jugement, une insouciance à l'égard du bien-être des patients, de la malhonnêteté et une conduite contraire à la *Loi sur les infirmières et infirmiers* (1984). L'immatriculation du membre a été révoquée, et son rétablissement ne pourra pas être envisagé avant que le membre puisse prouver qu'elle est capable de retourner à l'exercice de la profession de façon sécuritaire. Le membre a reçu l'ordre de payer des frais de 5 000 \$.

### CAS 5

Le Comité de discipline s'est réuni pour étudier une plainte concernant un ancien membre de la profession du secteur hospitalier qui aurait fourni des faux renseignements dans le cadre du processus de renouvellement de son immatriculation en ce qui concerne les heures de pratique travaillées au cours d'une période de trois ans. Le Comité de discipline a constaté que la conduite et les gestes de l'ancien membre constituaient une conduite contraire à la *Loi sur les infirmières et infirmiers* (1984) et de la malhonnêteté. L'ancien membre a fait l'objet d'une réprimande et a reçu l'ordre de payer des frais de 2 000 \$.

### CAS 6

Le Comité de révision s'est réuni pour étudier une plainte concernant un membre de la profession du secteur communautaire qui aurait été inapte à exercer la profession de façon sécuritaire. Le Comité de révision a constaté que le membre souffrait de maladies ou d'états la rendant inapte à exercer la profession de façon sécuritaire. L'immatriculation du membre a été révoquée pour une période d'un an, et son rétablissement ne pourra pas être envisagé avant que le membre puisse prouver qu'elle est apte à exercer la profession de façon sécuritaire. Le membre a interjeté appel de la décision au Conseil d'administration. L'appel sera entendu si les preuves mentionnées sont présentées avant la fin de la période de révocation du statut de membre ordonnée par le Comité de révision.

### CAS 7

Le Comité de révision s'est réuni pour étudier une plainte concernant un membre de la profession du secteur communautaire

qui aurait détourné les ordonnances d'un client. Le Comité de révision a constaté que les gestes et les omissions du membre constituaient une conduite indigne d'un membre et a ordonné que la suspension imposée par le Comité des plaintes soit maintenue. Le membre peut demander une audience devant le Comité de révision dans les 12 mois qui suivent la décision; sinon, son immatriculation sera révoquée.

#### CAS 8

Le Comité de révision s'est réuni pour étudier le défaut d'un membre de satisfaire aux conditions imposées relativement à son immatriculation en 2006 à la suite d'une plainte de conduite indigne d'un professionnel et de vol ayant mené à une condamnation au criminel. Le Comité de révision a constaté que le membre souffrait d'une maladie ou d'un état le rendant inapte à exercer la profession de façon sécuritaire ou incapable de l'exercer. L'immatriculation du membre a été révoquée pour une période d'un an, et son rétablissement ne pourra pas être envisagé avant que le membre puisse prouver qu'il est apte à exercer la profession de façon sécuritaire.

#### CAS 9

Le Comité de discipline s'est réuni pour étudier une plainte concernant un membre de la profession du secteur des foyers de soins qui aurait enfreint les limites de la relation thérapeutique entre l'infirmière et le client. Le Comité de discipline a constaté que la conduite et les gestes du membre constituaient un manquement aux normes de conduite attendues d'un membre de la profession et en particulier, un défaut d'examiner ou de prendre en considération la norme sur la relation thérapeutique entre l'infirmière et le client avant d'entamer une relation sociale (amitié) avec un proche d'un client. Le membre a fait l'objet d'une réprimande.

#### CAS 10

Le Comité de révision a tenu une audience en vue du rétablissement d'une immatriculation à la demande d'un membre dont l'immatriculation avait été révoquée en mai 2004 à la suite de deux plaintes de deux foyers de soins; ceux-ci avaient accusé le membre d'abus d'alcool ou d'autres drogues et de vol de narcotiques. Le Comité de révision a accordé le rétablissement de l'immatriculation du membre. Il a été permis au membre de faire une demande d'immatriculation de membre inactif pour lui permettre de suivre le programme de réintégration à la profession infirmière. Après avoir suivi avec succès le programme de réintégration, le membre pourra présenter une demande d'immatriculation assortie de conditions.

#### CAS 11

Le Comité de discipline s'est réuni pour étudier une plainte concernant un membre de la profession du secteur communautaire en rapport avec une fraude ayant mené à une condamnation au criminel. Le Comité de discipline a constaté que le membre souffrait d'une maladie ou d'un état au moment de l'incident.

Le membre a fait l'objet d'une réprimande pour avoir fait preuve de malhonnêteté et d'une conduite indigne d'un membre. La révocation du statut de membre ordonnée par la registraire de l'AIINB a été levée, et le membre peut demander une immatriculation assortie de conditions. Le membre a reçu l'ordre de payer des frais de 1 000 \$.

Deux cas ont été reportés à 2009. De plus, le Conseil d'administration de l'AIINB a entendu un appel d'une décision du Comité de discipline de 2007 concernant un membre de la profession du secteur hospitalier qui aurait fait preuve d'incompétence et d'une conduite indigne d'un professionnel. Le Comité de discipline avait constaté que la conduite du membre constituait une conduite indigne d'un professionnel, une conduite indigne d'un membre, de l'incompétence et une conduite révélant son inaptitude à exercer la profession infirmière. L'immatriculation du membre a été révoquée, et son rétablissement ne sera pas envisagé avant une période de trois ans. Le membre a reçu l'ordre de payer des frais de 10 000 \$. Le Conseil d'administration de l'AIINB a confirmé la décision du Comité de discipline et ordonné le paiement de frais supplémentaires de 4 655 \$, exigibles dans les deux années suivant le retour du membre à la pratique active de la profession infirmière.

Je tiens à remercier tout spécialement la vice-présidente, Shirley Bellavance, d'avoir assumé une partie de la responsabilité avec moi. Je tiens aussi à souligner la contribution des infirmières et des membres du public qui ont donné généreusement de leur temps, de leur savoir-faire et de leur attention pour veiller à ce que le processus de l'autoréglementation demeure juste et équitable pour tous. Leur tâche est difficile, et aucune décision n'est prise à la légère. L'intégrité de notre processus d'étude du comportement professionnel est une indication de l'engagement des personnes qui participent à ce processus. J'encouragerais tous les membres que la participation au Comité de discipline et au Comité de révision intéresse à communiquer avec l'experte-conseil en réglementation : étude du comportement professionnel de l'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick. Mon travail à titre de présidente au sein de ces comités est pour moi un défi et une expérience salutaires. Je n'hésiterais donc pas à recommander à toute personne de servir en cette qualité.

Les membres du comité : Denise Tardif, Shirley Bellavance, Angela Arseneault-Daigle, Nancy Arseneau, Heather Bursey, Rinette Côté, Luc Drisdelle, Trevor Fotheringham, June Kerry, Terry-Lynne King, Sandra Mark, Mary McAllister, Jacqueline Savoie, Sharon Smyth-Okana, Florence Thibodeau, Nancy Waite, Charles Flewelling, Albert Martin, Denis Morisset, Louisel Pelletier-Robichaud, Reinelde Thériault, et Wayne Trail.

### Comité consultatif de la formation infirmière

Le Comité consultatif de la formation infirmière aide le Conseil d'administration de l'AIINB à s'acquitter de ses responsabilités

dans l'élaboration, l'établissement, le maintien et l'application de normes de formation infirmière dans les universités, les programmes de réintégration à la profession infirmière et la formation infirmière continue. Par ailleurs, le comité se tient au courant des tendances en matière de soins de santé qui ont des conséquences sur la formation infirmière et fait part au Conseil des points qui pourraient justifier un examen plus poussé.

### Rapport du Comité consultatif de la formation infirmière

PAR NANCY LOGUE, II, M. SC.INF., PRÉSIDENTE

En 2008, le Comité consultatif de la formation infirmière a tenu trois réunions régulières par téléconférence et une réunion en personne d'une journée aux bureaux de l'AIINB.

En mars 2008, le comité a examiné le premier rapport d'étape présenté par l'Université de Moncton tel qu'exigé par le rapport de l'équipe d'approbation sur le programme de formation infirmière de base de 2006. Le rapport décrit la réforme qui est proposée au programme de baccalauréat en sciences infirmières, réforme qui se fonde sur l'apprentissage axé sur les compétences et qui utilise les situations cliniques pour y parvenir, ce qui est semblable à l'approche axée sur la résolution de problèmes. Le résultat de ces changements est l'acquisition par les étudiantes des compétences dont elles ont besoin pour répondre aux besoins actuels du système de soins de santé et

pour mieux répondre aux demandes du milieu d'exercice. Un deuxième rapport d'étape doit être présenté en janvier 2010.

En mai 2008, le comité a rencontré une partie des membres de l'équipe d'approbation en préparation de l'examen du programme de base de l'UNB, qui était prévu pour l'automne 2008.

En octobre 2008, le comité a examiné le deuxième rapport d'étape de l'Université de Moncton sur le programme d'infirmière praticienne, comme le recommandait le rapport d'approbation de février 2006. Depuis le dernier rapport, l'université a modifié son programme en introduisant la pratique clinique plus tôt dans le programme et en prévoyant des heures en laboratoire et des heures cliniques dans le cours d'évaluation. Les méthodes et les outils pour évaluer l'apprentissage clinique ont été révisés, et des occasions d'initiation et de communication sont offertes pour favoriser un sentiment d'appartenance parmi toutes les personnes participant au processus d'enseignement et d'apprentissage. Le comité s'est déclaré satisfait des mesures prises et il félicite le personnel enseignant de l'université des efforts qu'il a déployés pour donner suite aux recommandations.

Les membres du comité : Nancy Logue (présidente), Patricia Cormier, Kimberly Greechan, Suzanne Harrison, Natalie LeBlanc, Linda Lepage-Leclair, Sherry Williston et Reida Woodside.





## Améliorer les services de l'AIINB

---

### Projet pilote pour le renouvellement en ligne de l'immatriculation par retenues à la source

L'AIINB a lancé le renouvellement en ligne de l'immatriculation à l'automne 2005. Les infirmières immatriculées qui participent au programme de retenues à la source par l'employeur de leurs droits d'immatriculation ne pouvaient pas utiliser le service en ligne. L'AIINB a mené un projet pilote en octobre 2008 avec l'ancienne Régie Santé de la Vallée (RRS 3) afin de permettre aux II qui participent au régime de retenues à la source de renouveler leur immatriculation en ligne. Le projet pilote s'est très bien déroulé; 62 % (515) des membres visés ont utilisé le système en ligne pour renouveler leur immatriculation. Au total, 1 436 membres ont renouvelé leur immatriculation en ligne à l'automne 2008, ce qui est une amélioration considérable par rapport à 2005 (506 membres), à 2006 (568 membres) et à 2007 (516 membres).

L'accès au renouvellement en ligne sera élargi à un plus grands nombres d'II du Nouveau-Brunswick qui participent au régime de retenues à la source à l'automne 2009. Comme quelque 60 % des membres de l'AIINB participent au régime, voilà une réelle possibilité d'améliorer le service aux membres, l'efficacité du processus de renouvellement ainsi que la qualité et l'exactitude des données qui sont recueillies sur le renouvellement.

### Élections au Conseil de l'AIINB

Le Conseil d'administration de l'AIINB avait quatre postes à remplir en 2008, soit dans les régions 1, 3, 5 et 7. Les administratrices des régions 1, 5 et 7 ont été élues par acclamation, de sorte qu'un scrutin postal n'a pas été nécessaire. La Région 3 avait deux candidatures, et un bulletin de vote par la poste a été envoyé aux membres admissibles de la région en mars. Sur les 1 425 personnes admissibles à voter, 441 ont retourné leur bulletin, ce qui représente un taux de participation de 31 %.





# COMMUNICATIONS

DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS DU NOUVEAU-BRUNSWICK REÇOIVENT LE PRESTIGIEUX PRIS DU CENTENAIRE

## Soutien des membres

L'AIINB a lancé un cyberbulletin, *La flamme virtuelle*, un autre moyen de soutenir les membres par des contacts directs en offrant d'autres services qui servent à attirer l'attention sur l'information importante et opportune.

Cet outil de communications électronique est distribué quatre fois par année (février, mai, août et octobre) au Conseil, aux membres et aux intervenants.

## Sections

Les sections ont continué à promouvoir leurs activités par l'entremise du site Web de l'AIINB, de la revue *Info Nursing* et du cyberbulletin de l'Association, y compris les activités spéciales, les dates de réunion et les procès-verbaux, ainsi que d'autres renseignements qui intéressent les membres de chaque section locale.

## Réseau des communications en milieu de travail

Le réseau des communications en milieu de travail demeure un lien essentiel entre les membres dans leur lieu de travail. Les infirmières bénévoles sont un élément clé du succès du programme.

Plus des deux tiers des bénévoles du réseau reçoivent de l'information par courriel, ce qui améliore la rapidité des communications.

## Site Web

La planification et la rédaction du nouveau site Web se sont poursuivies tout au long de 2008. Le nouveau site aura une nouvelle image et offrira des fonctionnalités améliorées et la navigation intuitive.

Le site Web permettra à l'Association de mettre en vedette différents services, présentera le soutien et les services offerts aux membres et soulignera les projets en cours de réalisation par l'Association.

Le lancement officiel du nouveau site Web aura lieu à l'assemblée générale annuelle du 3 juin 2009.

## Projet de stratégie de marque

L'AIINB travaille depuis quelque temps à l'uniformisation de l'image de l'AIINB, que ce soit les articles de papeterie ou autres objets, les publications, les outils électroniques, etc. Cette stratégie créera une image cohérente et uniforme de l'Association.

Le projet devrait commencer à produire des résultats en 2009.

## Relations avec les médias

En 2008, l'AIINB a participé à 18 entrevues dans les médias de la province, aussi bien dans les journaux qu'à la radio et à la télévision. La position de l'Association sur les mesures d'incitation au recrutement et au maintien, l'élargissement des cliniques d'IP dans la province, les pénuries de main-d'œuvre et les défis reliés à l'immigration qui touchent la profession infirmière a suscité un grand intérêt.

**Nicholson & Beaumont**  
Chartered Accountants

328 King Street  
PO Box 1051  
Fredericton, NB  
E3B 5C2

Phone (506) 458-9815  
(506) 458-8915  
Fax (506) 459-7575

**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

Au comité de direction de  
l'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick

Nous avons vérifié les états de la situation financière de l'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick au 31 décembre 2008 ainsi que les états de l'évolution des soldes du fonds, des opérations et du flux de trésorerie pour l'année terminée à cette date. La responsabilité de ces états incombe à la direction de l'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification canadiennes généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis des estimations faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de l'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick au 31 décembre 2008 ainsi que les résultats de ses opérations et de l'évolution de la situation financière pour l'année terminée à cette date selon les principes comptables canadiens généralement reconnus.

Fredericton (Nouveau-Brunswick)  
Le 6 février 2009



Comptables agréés



**ASSOCIATION DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS DU NOUVEAU-BRUNSWICK**  
**ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE**  
**Le 31 décembre 2008**

|                                                                                     | <b><u>Fonds<br/>général</u></b> | <b><u>Fonds de la<br/>biennale de<br/>l'AIIC</u></b> | <b><u>Fonds des<br/>avantages des<br/>employées</u></b> |
|-------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------|
| Actif à court terme                                                                 |                                 |                                                      |                                                         |
| Encaisse - Note 2 (a)                                                               | 848,775 \$                      | 1 \$                                                 | 6,138 \$                                                |
| Placements - Note 2 (a) et 3                                                        | 3,051,358                       |                                                      | 40,862                                                  |
| Comptes débiteurs                                                                   | 7,154                           |                                                      |                                                         |
| Dépenses payées d'avance                                                            | 10,742                          |                                                      |                                                         |
| Intérêts courus à recouvrer                                                         | 7,449                           |                                                      | 888                                                     |
| Dû à partir du Fonds général - note 6                                               |                                 |                                                      | 58,950                                                  |
| Dû à partir du Fonds des avantages des employées- note 6                            |                                 |                                                      |                                                         |
|                                                                                     | <u>3,925,478</u>                | <u>1</u>                                             | <u>106,838</u>                                          |
| Actif à long terme                                                                  |                                 |                                                      |                                                         |
| Intérêts courus à recouvrer                                                         |                                 | 3,219                                                | 1,808                                                   |
| Placements - note 3                                                                 |                                 | 130,170                                              | 72,000                                                  |
|                                                                                     |                                 | <u>133,389</u>                                       | <u>73,808</u>                                           |
| Actifs immobilisés - net de l'amortissement - note 2 b) et 4                        | <u>1,523,387</u>                |                                                      |                                                         |
|                                                                                     | <u>5,448,865 \$</u>             | <u>133,390 \$</u>                                    | <u>180,646 \$</u>                                       |
| Passif à court terme                                                                |                                 |                                                      |                                                         |
| Comptes créditeurs                                                                  | 530,491                         |                                                      |                                                         |
| Recettes futures                                                                    | 2,735,560                       |                                                      |                                                         |
| Obligation découlant du contrat de location-acquisition - note 5                    | 1,816                           |                                                      |                                                         |
| Dû au Fonds des avantages des employées - note 6                                    | 58,950                          |                                                      |                                                         |
|                                                                                     | <u>3,326,817</u>                |                                                      |                                                         |
| Dette à long terme                                                                  |                                 |                                                      |                                                         |
| Obligation découlant du contrat de location-acquisition - note 5                    | 8,114                           |                                                      |                                                         |
| Obligation courue pour prestations en cas de retraites ou de démissions - note 2 c) |                                 |                                                      | 180,646                                                 |
|                                                                                     | <u>8,114</u>                    |                                                      | <u>180,646</u>                                          |
| Soldes du Fond                                                                      |                                 |                                                      |                                                         |
| Restreints à l'interne                                                              |                                 | 133,390 \$                                           |                                                         |
| Investis dans les actifs immobilisés                                                | 1,513,457 \$                    |                                                      |                                                         |
| Non restreints                                                                      | 600,477                         |                                                      |                                                         |
|                                                                                     | <u>2,113,934</u>                | <u>133,390</u>                                       |                                                         |
| Approuvé par la directrice générale                                                 | <u>5,448,865 \$</u>             | <u>133,390 \$</u>                                    | <u>180,646 \$</u>                                       |



| <u>Fonds du comité<br/>de discipline</u> | <u>Radiations<br/>interfonds</u> | <u>Total<br/>2008</u> | <u>Total<br/>2007</u> |
|------------------------------------------|----------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| 124,462 \$                               |                                  | 979,376 \$            | 324,794 \$            |
|                                          |                                  | 3,092,220             | 3,454,643             |
|                                          |                                  | 7,154                 | 8,078                 |
|                                          |                                  | 10,742                | 5,596                 |
|                                          |                                  | 8,337                 | 17,787                |
|                                          | (58,950) \$                      |                       |                       |
| <u>124,462</u>                           | <u>(58,950)</u>                  | <u>4,097,829</u>      | <u>3,810,898</u>      |
|                                          |                                  | 5,027                 | 2,696                 |
|                                          |                                  | 202,170               | 108,000               |
|                                          |                                  | <u>207,197</u>        | <u>110,696</u>        |
|                                          |                                  | <u>1,523,387</u>      | <u>1,558,465</u>      |
| <u>124,462 \$</u>                        | <u>(58,950) \$</u>               | <u>5,828,413 \$</u>   | <u>5,480,059 \$</u>   |
|                                          |                                  | 530,491               | 454,883               |
|                                          |                                  | 2,735,560             | 2,574,786             |
|                                          |                                  | 1,816                 | 1,498                 |
|                                          | (58,950)                         |                       |                       |
|                                          | <u>(58,950)</u>                  | <u>3,267,867</u>      | <u>3,031,167</u>      |
|                                          |                                  | 8,114                 | 9,930                 |
|                                          |                                  | <u>180,646</u>        | <u>114,032</u>        |
|                                          |                                  | <u>188,760</u>        | <u>123,962</u>        |
| 124,462 \$                               |                                  | 257,852 \$            | 297,504 \$            |
|                                          |                                  | 1,513,457             | 1,547,037             |
|                                          |                                  | <u>600,477</u>        | <u>480,389</u>        |
| <u>124,462</u>                           |                                  | <u>2,371,786</u>      | <u>2,324,930</u>      |
| <u>124,462 \$</u>                        | <u>(58,950) \$</u>               | <u>5,828,413 \$</u>   | <u>5,480,059 \$</u>   |

**ASSOCIATION DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS DU NOUVEAU-BRUNSWICK**  
**ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS**  
**POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 2008**

|                                                                         | <u>Restreint au niveau interne</u>            |                                                  |                                          |                                                                    |
|-------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|--------------------------------------------------|------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|
|                                                                         | <u>Fonds de la<br/>biennale de<br/>l'AIIC</u> | <u>Fonds des<br/>avantages des<br/>employées</u> | <u>Fonds du comité<br/>de discipline</u> | <u>Fonds du<br/>Programme de<br/>maintien de la<br/>compétence</u> |
| Solde, début de l'année                                                 | 128,008 \$                                    |                                                  | 121,573 \$                               | 47,923 \$                                                          |
| Excédent des recettes (dépendes) pour l'année                           | 5,382                                         | (59,950) \$                                      | 2,889                                    | 409                                                                |
| Transfers interfonds - note 6                                           |                                               | 59,950                                           |                                          | (48,332)                                                           |
| Achat d'actifs immobilisés                                              |                                               |                                                  |                                          |                                                                    |
| Paiement sur obligation découlant du contrat de<br>location-acquisition | _____                                         | _____                                            | _____                                    | _____                                                              |
| Solde, fin de l'année                                                   | <u>133,390 \$</u>                             | <u>- \$</u>                                      | <u>124,462 \$</u>                        | <u>-</u>                                                           |

| <u>Total</u>      | <u>Investis dans<br/>actifs<br/>immobilisés</u> | <u>Non<br/>restreints</u> | <u>Total<br/>2008</u> | <u>Total<br/>2007</u> |
|-------------------|-------------------------------------------------|---------------------------|-----------------------|-----------------------|
| 297,504 \$        | 1,547,037 \$                                    | 480,389 \$                | 2,324,930 \$          | 2,281,805 \$          |
| (51,270)          | (79,825)                                        | 177,951                   | 46,856                | 43,125                |
| 11,618            |                                                 | (11,618)                  |                       |                       |
|                   | 44,748                                          | (44,748)                  |                       |                       |
|                   | 1,497                                           | (1,497)                   |                       |                       |
| <u>257,852 \$</u> | <u>1,513,457 \$</u>                             | <u>600,477 \$</u>         | <u>2,371,786 \$</u>   | <u>2,324,930 \$</u>   |

**ASSOCIATION DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

**ÉTAT DES OPÉRATIONS**

**POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 2008**

|                                                                                                     | <u>Fonds<br/>général</u> | <u>Fonds de la<br/>biennale de<br/>l'AIIC</u> | <u>Fonds des<br/>avantages des<br/>employées</u> |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|-----------------------------------------------|--------------------------------------------------|
| Recettes                                                                                            |                          |                                               |                                                  |
| Publicité et publications                                                                           | 3,760 \$                 |                                               |                                                  |
| Assemblée annuelle                                                                                  | -                        |                                               |                                                  |
| Cotisations et examen de l'AIIC                                                                     | 556,635                  |                                               |                                                  |
| Revenu des placements                                                                               | 71,470                   | 5,382 \$                                      | 6,665 \$                                         |
| Cotisations                                                                                         | 2,296,351                |                                               |                                                  |
| Frais des examens de l'AIINB                                                                        | 29,900                   |                                               |                                                  |
| Revenue de location                                                                                 | 62,430                   |                                               |                                                  |
| Autre revenu                                                                                        | 20,483                   |                                               |                                                  |
|                                                                                                     | <u>3,041,029</u>         | <u>5,382</u>                                  | <u>6,665</u>                                     |
| Dépenses                                                                                            |                          |                                               |                                                  |
| Assemblée annuelle                                                                                  | 3,950                    |                                               |                                                  |
| Prix                                                                                                | 56,800                   |                                               |                                                  |
| Subventions et fonds aux sections                                                                   | 12,787                   |                                               |                                                  |
| Conseil et biennale de l'AIIC                                                                       | 34,534                   |                                               |                                                  |
| Frais : AIIC, SPIIC et EAIC                                                                         | 662,540                  |                                               |                                                  |
| Comités, projets et autres activités\                                                               | 135,142                  |                                               |                                                  |
| Liaison - membres/homologues/<br>intervenants/corporative                                           | 29,748                   |                                               |                                                  |
| Salaires et avantage sociaux des employées - note 7                                                 | 1,136,487                |                                               | 66,615                                           |
| Système d'information                                                                               | 1,904                    |                                               |                                                  |
| Communications et relations publiques                                                               | 114,111                  |                                               |                                                  |
| Contrat de location-acquisition et frais bancaires                                                  | 26,165                   |                                               |                                                  |
| Conseil et comité de direction de l'AIINB                                                           | 49,297                   |                                               |                                                  |
| Dépenses de bureau                                                                                  | 179,235                  |                                               |                                                  |
| Perfectionnement professionnel                                                                      | 34,615                   |                                               |                                                  |
| Dépenses des locaux                                                                                 | 185,577                  |                                               |                                                  |
| Honoraires professionnels et des expertes-conseils                                                  | 200,186                  |                                               |                                                  |
| Contribution au Musée du N.-B.                                                                      | -                        |                                               |                                                  |
|                                                                                                     | <u>2,863,078</u>         |                                               | <u>66,615</u>                                    |
| Excédent des recettes (dépenses) avant perte sur cession<br>et amortissement des actifs immobilisés | <u>177,951</u>           | <u>5,382</u>                                  | <u>(59,950)</u>                                  |
| Perte sur cession                                                                                   | -                        |                                               |                                                  |
| Amortissement des actifs immobilisés                                                                | <u>79,825</u>            |                                               |                                                  |
|                                                                                                     | 79,825                   |                                               |                                                  |
| Excédent des recettes (dépenses) pour l'année                                                       | <u>98,126 \$</u>         | <u>5,382 \$</u>                               | <u>(59,950) \$</u>                               |



| Fonds du<br>comité de<br>discipline | Fonds du<br>Programme de<br>maintien de la<br>compétence | Total<br>2008 | Total<br>2007 |
|-------------------------------------|----------------------------------------------------------|---------------|---------------|
|                                     |                                                          | 3,760 \$      | 5,836 \$      |
|                                     |                                                          | 0             | 18,570        |
|                                     |                                                          | 556,635       | 567,989       |
|                                     |                                                          | 86,815        | 85,088        |
| 2,889 \$                            | 409 \$                                                   | 2,296,351     | 2,154,756     |
|                                     |                                                          | 29,900        | 34,300        |
|                                     |                                                          | 62,430        | 65,529        |
|                                     |                                                          | 20,483        | 21,096        |
| 2,889                               | 409                                                      | 3,056,374     | 2,953,164     |
|                                     |                                                          | 3,950         | 52,959        |
|                                     |                                                          | 56,800        | 81,750        |
|                                     |                                                          | 12,787        | 13,385        |
|                                     |                                                          | 34,534        | 6,868         |
|                                     |                                                          | 662,540       | 667,903       |
|                                     |                                                          | 135,142       | 110,860       |
|                                     |                                                          | 29,748        | 26,218        |
|                                     |                                                          | 1,203,102     | 1,021,867     |
|                                     |                                                          | 1,904         | 598           |
|                                     |                                                          | 114,111       | 120,360       |
|                                     |                                                          | 26,165        | 20,869        |
|                                     |                                                          | 49,297        | 57,413        |
|                                     |                                                          | 179,235       | 159,351       |
|                                     |                                                          | 34,615        | 21,710        |
|                                     |                                                          | 185,577       | 157,779       |
|                                     |                                                          | 200,186       | 253,449       |
|                                     |                                                          | -             | 60,000        |
|                                     |                                                          | 2,929,693     | 2,833,339     |
| 2,889                               | 409                                                      | 126,681       | 119,825       |
|                                     |                                                          | -             | (17,490)      |
|                                     |                                                          | 79,825        | 94,190        |
|                                     |                                                          | 79,825        | 76,700        |
| 2,889 \$                            | 409 \$                                                   | 46,856 \$     | 43,125 \$     |

**ASSOCIATION DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS DU NOUVEAU-BRUNSWICK**  
**ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE**  
**POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 2008**

|                                                                                           | <b><u>2008</u></b> |    | <b><u>2007</u></b>  |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|----|---------------------|
| Flux de trésorerie provenant de l'exploitation                                            |                    |    |                     |
| Excédent des revenus                                                                      | 46,856             | \$ | 43,125 \$           |
| Réintégration de postes hors trésorerie                                                   |                    |    |                     |
| Obligation courue pour prestations en cas de retraites ou de démissions                   | 66,615             |    | 10,201              |
| Amortissement des actifs immobilisés                                                      | 79,825             |    | 94,190              |
| Perte résultant de la vente d'actifs immobilisés                                          | -                  |    | (17,490)            |
| Revenu de placement réinvesti                                                             | 599                |    | (3,245)             |
| Variation nette des postes hors trésorerie                                                |                    |    |                     |
| Comptes débiteurs                                                                         | 924                |    | 1,307               |
| Intérêts courus à recouvrer                                                               | (5,146)            |    | 8,426               |
| Dépenses payées d'avance                                                                  | 6,519              |    | 7,807               |
| Comptes créditeurs                                                                        | 75,608             |    | 43,356              |
| Recettes futures                                                                          | 160,774            |    | 123,697             |
|                                                                                           | <u>432,574</u>     |    | <u>311,374</u>      |
| Flux de trésorerie provenant des activités de financement et d'investissement             |                    |    |                     |
| Transfert - placements à long terme à placements courants                                 | 36,000             |    | 110,023             |
| Cession de placements à long terme                                                        | -                  |    | 57,162              |
| Achat de placements à long terme                                                          | (130,170)          |    | (153,914)           |
| Achat d'actifs immobilisés                                                                | (44,748)           |    | (93,995)            |
| Produit de la vente d'immobilisations                                                     | -                  |    | 294                 |
|                                                                                           | <u>(138,918)</u>   |    | <u>(80,430)</u>     |
| Flux de trésorerie provenant des activités de financement                                 |                    |    |                     |
| Paiements au titre des obligations découlant des prestations de retraite/<br>de démission | -                  |    | (93,436)            |
| Obligation au titre des paiements du contrat de location-acquisition                      | (1,497)            |    | (12,888)            |
|                                                                                           | <u>(1,497)</u>     |    | <u>(106,324)</u>    |
| Augmentation nette de l'encaisse et des placements                                        | 292,159            |    | 124,620             |
| Encaisse et placements, début de l'année                                                  | <u>3,779,437</u>   |    | <u>3,654,817</u>    |
| Encaisse et placements, fin de l'année                                                    | <u>4,071,596</u>   | \$ | <u>3,779,437</u> \$ |

**ASSOCIATION DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS DU NOUVEAU-BRUNSWICK**  
**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 2008**

1. But de l'Association

L'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick a été constituée en vertu de la *Loi relative à l'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick* dans la province du Nouveau-Brunswick le 20 juin 1984.

L'Association est un organisme autoréglementé établi pour hausser et maintenir le niveau de qualité de l'exercice de la profession infirmière dans la province du Nouveau-Brunswick, pour diriger et réglementer les personnes qui offrent des soins infirmiers et pourvoir au bien-être du public et des membres de la profession.

L'Association est enregistrée comme un organisme à but non lucratif en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et est donc exempté des impôts sur le revenu.

2. Importantes conventions comptables

a) **Instruments financiers**

L'Association répartit ses instruments financiers dans les catégories suivantes selon le but pour lequel l'actif a été acquis ou la dette a été contractée. Les conventions comptables suivies par l'Association pour chaque catégorie sont les suivantes :

**Actifs détenus à des fins de transaction**

Les instruments financiers classés à titre d'actif détenu à des fins de transaction sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de l'établissement du bilan, et toute modification dans la juste valeur est constatée dans les recettes (pertes) nettes dans la période durant laquelle le changement a lieu. Le coût de transaction est imputé à la période où il est engagé. Dans les présents états financiers, l'encaisse et les équivalents de trésorerie sont classés à titre d'actif détenu à des fins de transaction.

**Titres détenus jusqu'à échéance**

Les instruments financiers classés dans les titres détenus jusqu'à échéance sont des éléments d'actif financier à paiements fixes ou déterminables et des placements à échéance déterminée que la direction de l'organisation a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à échéance. Ces éléments d'actif sont initialement consignés à leur juste valeur puis reportés à un coût amorti au moyen de la méthode des intérêts effectifs. Le coût de transaction est compris dans le montant constaté initialement. Dans les présents états financiers, les placements sont classés dans les titres détenus jusqu'à échéance.

**Emprunts, débiteurs et autre passif financier**

Les instruments financiers classés à titre d'emprunts, de débiteurs et autre passif financier sont reportés à un coût amorti au moyen de la méthode des intérêts effectifs. Le coût de transaction est comptabilisé lorsqu'il est engagé.

**ASSOCIATION DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS DU NOUVEAU-BRUNSWICK**  
**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 2008**

**Note 2 (suite)**

Dans les présents états financiers, les comptes débiteurs sont classés dans les emprunts et les comptes débiteurs, et les comptes créditeurs, les recettes futures, l'obligation découlant du contrat de location-acquisition et l'obligation courue pour prestations en cas de retraites ou de démissions sont classés dans les autres éléments du passif financier.

**b) Actifs immobilisés et amortissement**

Les actifs immobilisés sont enregistrés au coût moins l'amortissement accumulé. L'amortissement est prévu annuellement sur une base linéaire comme suit :

|                                        |        |
|----------------------------------------|--------|
| Asphaltage et clôture                  | 5 %    |
| Bâtiment                               | 2,5 %  |
| Matériel informatique et de photocopie | 33,3 % |
| Mobilier et équipement de bureau       | 6,67 % |

**c) Comptabilité du fonds et reconnaissance des recettes**

L'Association suit la méthode du fonds restreints pour la comptabilité et les recettes sont inscrites une fois gagnées.

Les recettes et les dépenses non restreintes concernant l'administration et les activités des programmes sont indiquées dans le fonds général.

Les recettes et les dépenses concernant la biennale de l'AIIC, qui aura lieu au Nouveau-Brunswick en 2016, sont indiquées dans le fonds de la biennale de l'AIIC.

Les recettes et les dépenses concernant les retraites et les démissions des employées sont indiquées dans le fonds des avantages des employées. Ce fonds est maintenu à un montant égal aux obligations prévues par la direction envers les employées au 31 décembre 2008, conformément aux directives sur le personnel.

Les recettes et les dépenses liées aux coûts engagés pour exécuter le mandat de l'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick dans le secteur de la discipline, qui sont imprévues et qui dépassent le montant prévu au budget annuel, sont indiquées dans le fonds du Comité de discipline.

Les recettes et les dépenses liées à la mise en œuvre et au maintien du programme visant à soutenir la formation continue des infirmières sont inscrites dans le Fonds du Programme de maintien de la compétence.

**ASSOCIATION DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS DU NOUVEAU-BRUNSWICK**  
**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 2008**

**Note 2 (suite)**

Les recettes et les dépenses liées aux activités futures du Centre de ressources historiques en soins infirmiers de l'AIINB sont indiquées dans le fonds du Centre de ressources historiques en soins infirmiers de l'AIINB.

**d) Services d'apport**

Aucun montant n'a été inclus dans les états financiers pour les services d'apport.

**e) Estimations**

La préparation des états financiers conformément aux conventions comptables généralement reconnues exige que la direction fasse des estimations et des hypothèses qui influent sur l'actif et le passif déclarés à la date des états financiers, ainsi que sur les revenus et dépenses déclarés pour la période visée. Les résultats réels pourraient différer des meilleures estimations de la direction, puisque des renseignements supplémentaires pourraient être obtenus par la suite.

**3. Encaisse et placements**

L'encaisse et les placements, qui sont enregistrés au coût, comprennent ce qui suit :

| <b><u>Fonds général</u></b>                                                                                                                                                                         | <b><u>2008</u></b> | <b><u>2007</u></b> |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|--------------------|
| <b>Placements</b>                                                                                                                                                                                   |                    |                    |
| Bons du Trésor du gouvernement du Canada venant à échéance à diverses dates en 2009, à des taux d'intérêts allant de 1,114 % à 1,372 % (de 3,076 % à 3,956 % en 2008) payables à l'échéance prévue. | 1 103 488          | 3 249 076          |
| Coupon du gouvernement du Québec venant à échéance le 1 <sup>er</sup> 2009 à un taux d'intérêt de 1,78% payable à l'échéance prévue.                                                                | 159 024            |                    |
| Coupon détaché RES du gouvernement du Nouveau-Brunswick venant à échéance le 2 juin 2009 à un taux d'intérêt de 2% payable à l'échéance prévue.                                                     | 197 820            |                    |
| CPN du gouvernement de la Colombie-Britannique venant à échéance le 9 juillet 2009 à un taux d'intérêt de 1,848 %, payable à l'échéance prévue.                                                     | 158 096            |                    |



**ASSOCIATION DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS DU NOUVEAU-BRUNSWICK**  
**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 2008**

**Note 3 (suite)**

CPN du gouvernement de l'Ontario venant à échéance le 7 août 2009 à un taux d'intérêt de 1,86 % payable à l'échéance prévue. 157 840

Billet à ordre du gouvernement de la Colombie-Britannique venant à échéance le 3 septembre 2009 à un taux d'intérêt de 1,889 % payable à l'échéance prévue. 179 090

Certificat de placement garanti de la Banque Canadienne de l'Ouest venant à échéance le 24 octobre 2009 à un taux d'intérêt de 4,02 % payable à l'échéance prévue. 96 000

Certificat de placement garanti de la Banque Canadian Tire venant à échéance le 26 octobre 2009 à un taux d'intérêt de 4,12 % payable à l'échéance prévue. 96 000

Certificat de placement garanti de la Banque de Montréal venant à échéance le 6 novembre 2009 à un taux d'intérêt de 3,1 % payable à l'échéance prévue. 96 000

Certificat de placement garanti de la Banque Manuvie venant à échéance le 6 novembre 2009 à un taux d'intérêt de 3,5 % payable à l'échéance prévue. 96 000

Certificat de placement garanti de la Banque Laurentienne venant à échéance le 2 décembre 2009 à un taux d'intérêt de 2,925 % payable à l'échéance prévue. 97 000

Certificat de placement garanti de la Banque nationale du Canada venant à échéance le 2 décembre 2009 à un taux d'intérêt de 2,8 % payable à l'échéance prévue. 97 000

Certificat de placement garanti de la Banque HSBC venant à échéance le 3 décembre 2009 à un taux d'intérêt de 2,65 % payable à l'échéance prévue. 60 000



**ASSOCIATION DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS DU NOUVEAU-BRUNSWICK**  
**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 2008**

**Note 3 (suite)**

Certificat de placement garanti de la Banque ING  
venant à échéance le 3 décembre 2009 à un taux  
d'intérêt de 2,62 % payable à l'échéance prévue. 96 000

Certificat de placement garanti de Montréal Trust  
venant à échéance le 3 décembre 2009 à un  
taux d'intérêt de 2,7% payable à l'échéance prévue. 96 000

Certificat de placement garanti de la Banque Royale du  
Canada venant à échéance le 3 décembre 2009 à un  
taux d'intérêt de 2,15% payable à l'échéance prévue. 96 000

Certificat de placement garanti de la Société Trust Royal  
venant à échéance le 3 décembre 2009 à un taux  
d'intérêt de 2,15 % payable à l'échéance prévue. 96 000

Certificat de placement garanti de B2B Trust venant à  
échéance le 3 décembre 2009 à un taux d'intérêt de  
2,8 % payable à l'échéance prévue. 74 000

**3 051 358 \$**

**3 249 076 \$**

La juste valeur marchande de ces placements, qui coûtaient 3 051 358 \$ au 31 décembre 2008 est de 3 062 547 \$.

**Fonds pour la biennale de l'AIIC**

**2008**

**2007**

**Placements courants**

Certificat de placement garanti de la  
Home Trust Company venant à échéance  
le 23 juin 2008 à un taux d'intérêt de  
4,75 % payable à l'échéance prévue.

**95 544 \$**

**Placements à long terme**

Certificat de placement garanti de la Banque de  
Nouvelle-Écosse venant à échéance le 24 juin 2013  
à un taux d'intérêt de 4,75 % payable à l'échéance  
prévue.

65 085 \$

**ASSOCIATION DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS DU NOUVEAU-BRUNSWICK**  
**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 2008**

**Note 3 (suite)**

Certificat de placement garanti de la Société d'hypothèques TD venant à échéance le 24 juin 2013 à un taux d'intérêt de 4,75 % payable à l'échéance prévue.

65 085

**130 170 \$**

La juste valeur marchande de ces placements est de 133 389 \$ au 31 décembre 2008.

**Fonds des avantages des employées**

**2008**

**2007**

**Placements courants**

Coupon du gouvernement du Canada venant à échéance le 1<sup>er</sup> juin 2008 à un taux d'intérêt de 3,81 % payable à l'échéance prévue

46 000

486 unités du fonds du marché monétaire AIC

4 862

41 100

Certificat de placement garanti de la Banque HSBC venant à échéance le 8 juin 2009 à un taux d'intérêt de 4,35 %, payable à l'échéance prévue.

36 000

**40 862 \$**

**87 100 \$**

**Placements à long terme**

Certificat de placement garanti de la Banque HSBC venant à échéance le 8 juin 2009 à un taux d'intérêt de 4,35 % versé annuellement.

36 000

Certificat de placement garanti de la Compagnie de fiducie AGF venant à échéance le 29 juin 2011 à un taux d'intérêt de 4,96 % versé annuellement.

36 000

36 000

**ASSOCIATION DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS DU NOUVEAU-BRUNSWICK**  
**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 2008**

**Note 3 (suite)**

Certificat de placement garanti de la Banque  
Canadienne de l'Ouest venant à échéance le 29  
juin 2010 à un taux d'intérêt de 4,95 % versé  
annuellement.

36 000

36 000

**72 000 \$**

**108 000 \$**

La juste valeur marchande de ces placements, qui coûtaient 112 862 \$ au 31 décembre 2008 est de 115 858 \$.

**Fonds du Programme de maintien de la compétence**

Placement

2 292 unités du fonds du marché monétaire AIC

**22 923 \$**

**4. Actifs immobilisés**

|                                                               | <b><u>2008</u></b>         |                                          |                            |                            |
|---------------------------------------------------------------|----------------------------|------------------------------------------|----------------------------|----------------------------|
|                                                               | <b><u>Coût</u></b>         | <b><u>Amortissement<br/>accumulé</u></b> | <b><u>Net</u></b>          | <b><u>2007 Net</u></b>     |
| Terrain                                                       | 301 893 \$                 |                                          | 301 893 \$                 | 301 893 \$                 |
| Asphaltage et clôture                                         | 13 129 \$                  | 6 925 \$                                 | 6 204 \$                   | 3 604 \$                   |
| Bâtiment                                                      | 1 737 240 \$               | 654 563 \$                               | 1 082 677 \$               | 1 112 694 \$               |
| Matériel informatique et<br>de photocopie                     | 127 066 \$                 | 113 024 \$                               | 14 062 \$                  | 9 835 \$                   |
| Mobilier et équipement de<br>bureau                           | 260 602 \$                 | 163 013 \$                               | 107 589 \$                 | 108 612 \$                 |
| Équipement de bureau –<br>contrat de location-<br>acquisition | <u>26 017 \$</u>           | <u>15 035 \$</u>                         | <u>10 982 \$</u>           | <u>11 827 \$</u>           |
|                                                               | <b><u>2 475 947 \$</u></b> | <b><u>952 560 \$</u></b>                 | <b><u>1 523 387 \$</u></b> | <b><u>1 558 465 \$</u></b> |

**ASSOCIATION DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS DU NOUVEAU-BRUNSWICK**  
**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 2008**

5. Obligation découlant du contrat de location-acquisition

En 2007, de l'équipement d'envoi par la poste a été loué pour 66 mois à compter du 1<sup>er</sup> août 2007 sans option d'achat à la fin du bail. Ce bail comporte un taux de frais théorique de 17,77 %.

Les obligations futures découlant de ce bail sont les suivantes:

|      | <b><u>Principal</u></b> | <b><u>Frais de bail</u></b> | <b><u>Total</u></b>     |
|------|-------------------------|-----------------------------|-------------------------|
| 2009 | 1 816 \$                | 1 833 \$                    | 3 649 \$                |
| 2010 | 2 203 \$                | 1 447 \$                    | 3 650 \$                |
| 2011 | 2 671 \$                | 978 \$                      | 3 649 \$                |
| 2012 | 3 240 \$                | 410 \$                      | 3 650 \$                |
|      | <b><u>9 930 \$</u></b>  | <b><u>4 668 \$</u></b>      | <b><u>14 598 \$</u></b> |

6. Transfers interfonds et soldes des fonds restreints au niveau interne

a) Au cours de l'année 2008, une somme de 90 210 \$ a été transférée du Fonds des avantages aux employés aux Fonds non restreints (Fonds général) en raison de dépenses que le Fonds général a assumées au nom du Fonds des avantages aux employés, conformément aux conventions applicables concernant le personnel.

b) Le 31 décembre 2008, le Fonds général devait 58 950 \$ au Fonds des avantages aux employés, somme payable sur demande sans intérêt.

7. Au cours de l'année 2008, tel que prévu dans les directives de l'Association concernant le personnel, une somme de 80 670 \$ (2007 – 76 149 \$) a été versée aux régimes enregistrés d'épargne-retraite individuels des employées.

8. Engagements

En 2007, une photocopieuse a été louée pour une durée de 48 mois.

Les versements futurs sont les suivants :

|      | <b><u>Versement</u></b> |
|------|-------------------------|
| 2009 | 17 332 \$               |
| 2010 | 17 332 \$               |
| 2011 | 12 997 \$               |





**L'Association des infirmières et  
infirmiers du Nouveau-Brunswick**

165 rue Regent  
Fredericton, N.-B. E3B 7B4  
Canada

Tél: (506) 458-8731  
Télécop: (506) 459-2838  
Courriel: [aiinb@aiinb.nb.ca](mailto:aiinb@aiinb.nb.ca)

**Rapport annuel 2008**